Nations Unies S/PV.6847 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-septième année

6847e séance

Lundi 15 octobre 2012, à 15 heures
New York

Président :	M. Rosenthal	(Guatemala)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Sharifov
	Chine	M. Zhu Yanwei
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Cenzer
	Fédération de Russie	M. Zhdanov
	France	Mme Legendre
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Erroja
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	Mme Teixeira Coelho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Day
	Togo	M. Akpoto Komlagan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-54814 (F)





La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Australie, du Bahreïn et des Maldives à participer à la présente séance.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé de ce matin.

Le Japon est profondément préoccupé par la gravité et la détérioration de la situation en Syrie et déplore vivement la mort de plusieurs milliers de personnes du fait de la poursuite des violences. Le Japon lance une nouvelle fois un appel à toutes les parties en Syrie pour qu'elles mettent immédiatement fin à la violence et aux violations des droits de l'homme, et il dénonce les autorités syriennes qui manquent à leur responsabilité et à leur propre promesse de protéger leurs citoyens. Le récent incident tragique qui a tué plusieurs civils turcs près de la frontière syrienne montre que l'intensification de la violence porte préjudice au peuple syrien mais a aussi des répercussions sur les pays voisins. Le Japon se félicite de la déclaration à la presse publiée par le Conseil de sécurité le 4 octobre (SC/10783) et condamne vivement ces actes de violence transfrontière.

Le Japon exhorte une fois de plus les autorités syriennes à cesser immédiatement la violence et à prendre des mesures concrètes pour une transition politique dirigée par les Syriens, notamment dans le cadre des Amis de la Syrie. La séance spéciale que le Conseil a organisée le mois dernier au niveau ministériel sur la Syrie a fourni une occasion importante de renforcer la coordination entre les parties dans l'optique d'une transition pacifique dans ce pays. Le Japon ne se contente d'appliquer des sanctions économiques importantes, nous allons aussi bientôt accueillir la prochaine réunion du Groupe de travail sur les sanctions.

Il est nécessaire que la communauté internationale exerce davantage de pression, et ce, d'une manière homogène. À cet égard, le Japon considère qu'il est extrêmement regrettable que le Conseil de sécurité n'ait jusqu'à présent pas réussi à s'entendre et à parler d'une seule voix, comme le requiert une telle action internationale.

Le Japon accueille avec satisfaction et soutient activement les efforts diplomatiques du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi. La mise en œuvre rapide et sans condition du plan en six points de M. Annan, ainsi que le plan de transition énoncé dans le communiqué du Groupe d'action (S/2012/523, annexe), sont essentiels pour instaurer un système politique démocratique et pluraliste.

Le Japon est gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire en Syrie. C'est pourquoi le Gouvernement japonais a versé, à ce jour, une aide d'urgence de 13 millions de dollars et a coopéré activement avec les organismes internationaux compétents pour améliorer la situation humanitaire des Syriens. De plus, le Japon salue les efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, M[me] Valerie Amos, pour coordonner l'aide humanitaire et attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que la situation humanitaire en Syrie s'aggrave. À l'approche de l'hiver, nous insistons sur l'importance d'accorder un accès total et sans entrave au personnel humanitaire afin qu'il vienne en aide aux personnes qui en ont besoin.

Le processus de paix au Moyen-Orient est l'élément clef de la paix et de la stabilité de la région. Le Japon est un ardent défenseur de la solution des deux États, dans lequel Israël et un futur État palestinien indépendant vivraient côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Nous tenons également à rappeler aux deux parties que la solution des deux États n'est réalisable qu'au moyen de négociations directes et sincères entre les parties concernées. Le Japon déplore les activités de colonisation d'Israël et redemande à Israël de les suspendre totalement. Dans le même temps, nous encourageons instamment les deux parties à poursuivre leurs efforts de renforcement de la confiance.

Le Japon soutient les efforts des Palestiniens en faveur de la création d'un État indépendant et s'engage à continuer de leur apporter son aide. Nous espérons vivement que la communauté internationale tout entière, en particulier les pays donateurs, s'unira pour aider les Palestiniens. Contribuer à la stabilité budgétaire de l'Autorité palestinienne est une tâche nécessaire qu'Israël doit mener à bien. À cet égard, le Japon se félicite de l'accord intervenu entre Israël et l'Autorité

palestinienne concernant le transfert de biens et les procédures fiscales connexes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Je voudrais tout d'abord, au nom du Comité, vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est ici offerte de prendre la parole au cours de cet important débat, et souhaiter au Conseil plein succès dans ses délibérations du mois d'octobre durant lequel vous en assurez la présidence.

Les événements tragiques survenus à Gaza et dans ses environs les jours derniers viennent clairement nous rappeler que la résolution 1860 (2009) du Conseil n'est toujours pas pleinement appliquée. Le Comité condamne toute attaque contre des civils, quelle qu'en soit l'origine. Les tirs aveugles de roquettes, les assassinats ciblés et les frappes militaires doivent cesser, de même que les provocations, les menaces et les actes d'incitation. La stratégie du bord du gouffre adoptée par les parties est irresponsable et dangereuse. Tout incident majeur risque de déclencher la spirale de la violence et de provoquer un conflit meurtrier.

À sa séance de haut niveau du 22 septembre 2011 sur la prévention des conflits armés (voir S/PV.6621), le Conseil a décidé de redoubler d'efforts à cet égard. Il est grand temps qu'il agisse maintenant. Si nous nous félicitons des efforts déployés par l'Égypte pour restaurer le calme, le Conseil a le devoir, conformément à la Charte des Nations Unies, et les moyens de prendre des mesures pour stabiliser la situation, protéger les civils, empêcher de nouvelles hostilités et assurer la pleine application de sa résolution 1860 (2009) avant qu'il ne soit trop tard.

Au cours des dernières années, l'Autorité palestinienne a édifié des institutions solides, réformé ses finances et restauré la primauté du droit et de l'ordre public. C'est un facteur majeur de stabilité et de sécurité dans le territoire. Mais ces réalisations sont désormais compromises par une crise financière qui provoque des troubles sociaux dans la population palestinienne. La réunion des donateurs du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens n'a pas donné lieu à de nouveaux flux d'aide notables. Notre comité engage vivement les donateurs à redoubler d'efforts pour fournir l'assistance dont elle a cruellement besoin, sans pour autant politiser la question.

Le Comité sait bien qu'il n'est pas envisageable de demander aux donateurs de financer le développement sur le long terme. Pour asseoir les bases d'un État viable, les Palestiniens doivent pouvoir compter sur une économie saine. À sa réunion du mois d'août, le Comité a entendu un exposé de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Conseil norvégien pour les réfugiés sur le terrible coût humanitaire des restrictions imposées par Israël et de la violence des colons à l'encontre des Palestiniens dans la zone C, entièrement placée sous contrôle israélien. Faut-il le rappeler, la zone C recouvre 60 % de la Cisjordanie.

Cette zone est aussi d'une importance stratégique pour garantir la bonne santé de l'économie palestinienne. Le Comité demande que de nouvelles portions de la Cisjordanie soient rapidement placées sous contrôle palestinien, dans la lignée du processus engagé à Oslo, qui a été bloqué après 2000 et n'a jamais repris.

Le Comité est préoccupé par le fait que, dans son dernier rapport (S/2012/701), le Secrétaire général a jugé qu'il était urgent de mettre en œuvre la solution des deux États pour éviter le fait accompli de la réalité d'un seul État. À cet égard, le Comité est d'avis que relever le statut de la Palestine à l'ONU pourrait permettre de revitaliser le processus politique et de sauver la solution des deux États avant qu'il ne soit trop tard. Par ailleurs, nous réaffirmons notre position de principe selon laquelle les colonies sont illégales et font obstacle à la paix.

Lors de sa réunion du 8 octobre, le Comité a entendu un exposé des membres du jury du tribunal Russell sur la Palestine, initiative de la société civile, dont la session venait de s'achever à New York. Il s'agissait de sa quatrième session. Nous avons été frappés par le point de vue de juristes éminents, qui estimaient que le fait que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas réussi à prendre des mesures proportionnelles à la durée et à la gravité des violations israéliennes constituait en soi un aveu d'échec de la communauté internationale. Le Comité prend ses responsabilités très au sérieux. Nous continuerons de demander que chacun réponde de ses actes et de contribuer de manière constructive à l'accomplissement de progrès sur la voie d'une solution prévoyant deux États vivant en paix dans la sécurité. Nous encourageons le Conseil à pousser dans le même sens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent et le Monténégro, pays candidat, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne est solidaire du peuple syrien dans sa lutte courageuse pour la liberté, la dignité et la démocratie. Le recours à la force, y compris à des armes lourdes et des bombardements aériens, contre des civils par le régime syrien a atteint des niveaux sans précédent et ne peut qu'intensifier la violence et menacer la stabilité de la région toute entière. L'Union européenne rappelle que les priorités doivent être de mettre fin à l'oppression, de faire cesser toutes les violences, de fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin, de faire en sorte que l'instabilité ne se propage pas dans la région et de se préparer à la phase d'après-conflit. L'Union européenne souligne que ceux dont la présence nuirait à la transition politique doivent être exclus et que, à cet égard, le Président Al-Assad n'a pas sa place dans l'avenir de la Syrie. L'Union européenne reste attachée à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie.

L'Union européenne demeure extrêmement préoccupée par les éventuelles répercussions de la crise syrienne sur les pays voisins en termes de sécurité et de stabilité. L'Union européenne condamne fermement le bombardement du territoire turc par les forces syriennes, en particulier celui de la ville d'Akçakale, le 3 octobre. L'Union européenne demande à toutes les parties d'empêcher une escalade de la violence. L'Union européenne demande à nouveau aux autorités syriennes de respecter pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les pays voisins.

Rappelant que la crise actuelle est imputable en premier lieu aux autorités syriennes, l'Union européenne met en garde contre une militarisation et une radicalisation accrues du conflit et des violences interconfessionnelles, qui ne peuvent qu'accroître les souffrances en Syrie et risquent d'avoir des effets dramatiques sur la région. À cet égard, l'Union européenne est préoccupée par la protection des civils, des groupes vulnérables et des communautés religieuses en particulier. L'intensification de la violence et la récente série d'attaques terroristes démontrent qu'il est nécessaire et urgent d'engager une transition politique qui réponde aux aspirations démocratiques du peuple syrien et apporte la stabilité en Syrie.

L'Union européenne réitère son plein appui aux efforts déployés par M. Lakhdar Brahimi en sa qualité de Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie et est prête à coopérer davantage avec lui. L'Union européenne souligne la nécessité de concentrer les efforts internationaux et régionaux sur un règlement politique de la crise syrienne et appelle les acteurs clefs de la région et tous les membres du Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités et à appuyer l'action de M. Brahimi.

Compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire et l'hiver approchant, l'Union européenne rappelle que la fourniture d'une aide à toutes les populations touchées, sur tout le territoire syrien et dans les pays voisins, est un impératif moral. L'Union européenne continuera de fournir une assistance et demande à tous les donateurs d'accroître leurs contributions à l'aide humanitaire et l'aide aux réfugiés en réponse aux appels de fonds lancés en ce sens par l'ONU. Toutes les parties devraient garantir l'accès total et dans des conditions de sécurité de l'aide humanitaire t à toutes les régions du pays et respecter le droit international humanitaire. L'Union européenne invite instamment toutes les parties au conflit à respecter intégralement leurs obligations juridiques et morales et protéger les civils. Particulièrement alarmée par les difficultés considérables et de plus en plus grandes d'accès à des services médicaux en Syrie, l'Union européenne exhorte toutes les parties à s'engager à respecter pleinement le principe de l'inviolabilité de toutes les installations médicales, du personnel et des véhicules médicaux , conformément au droit international humanitaire applicable.

L'Union européenne est atterrée par la détérioration de la situation en Syrie, en particulier par les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme, du droit international humanitaire et des libertés fondamentales par les autorités syriennes. L'Union européenne se félicite de la prorogation du mandat de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et de son renforcement par la nomination de deux nouveaux membres. L'Union européenne réaffirme son appui aux enquêtes menées par la Commission en vue de faire la lumière sur des violations présumées du droit international des droits de l'homme pour que les auteurs de ces violations rendent

compte de leurs actes, y compris ceux qui pourraient être qualifiés de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, tels que définis dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'Union européenne souligne qu'il est important de recueillir des preuves documentées des violations des droits de l'homme généralisées, systématiques et flagrantes commises et rappelle que tous les responsables doivent rendre compte de leurs actes.

L'Union européenne rappelle qu'une opposition ouverte à tous et coordonnée est essentielle pour entamer une transition politique. L'Union européenne continue d' exhorter tous les groupes d'opposition, en Syrie et à l'étranger, à mettre de côté leurs divergences à se mettre d'accord sur un ensemble de principes communs et à commencer à préparer une transition sans exclusive, organisée et pacifique en Syrie. L'Union européenne continuera de travailler en coopération étroite avec la Ligue des États arabes et de faciliter de nouvelles initiatives de dialogue à l'appui des efforts visant à encourager l'opposition à élaborer un programme commun inclusif.

Aujourd'hui, l'Union européenne a approuvé de nouvelles mesures restrictives contre la Syrie. L'Union européenne est prête à coopérer avec ceux qui sont véritablement attachés à une réelle transition démocratique. L'Union européenne poursuivra sa politique consistant à imposer de nouvelles mesures ciblant le régime, et non la population civile, tant que la répression continuera. Elle appelle tous les Syriens à se dissocier de la politique répressive du régime pour faciliter une transition politique. L'Union européenne s'engage à travailler en coopération étroite et globalement avec des partenaires internationaux sur les mesures à envisager pour faire en sorte que la communauté internationale soit prête à fournir un appui rapide à la Syrie, une fois la transition amorcée.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, les changements politiques intervenus dans toute la région soulignent la nécessité urgente de faire des progrès dans ce domaine. L'Union européenne est convaincue qu'il est essentiel de répondre aux aspirations des populations de la région, y compris les aspirations des Palestiniens à un État et des Israéliens à la sécurité, pour garantir une paix durable, la stabilité et la prospérité dans l'ensemble de la région.

Il est dans l'intérêt fondamental de l'Union européenne, des parties et de l'ensemble de la région de régler le conflit, ce qui peut se faire au moyen d'un accord de paix global fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, la Feuille de route, les accords antérieurs conclus par les parties et l'Initiative de paix arabe. L'Union européenne souligne une fois de plus le rôle central du Quatuor à cet égard.

L'Union européenne est consciente des défis supplémentaires auxquels les deux parties sont actuellement confrontées. L'Autorité palestinienne continue de connaître de graves difficultés financières, qui risquent de saper tout ce qui a été accompli à ce jour, y compris la capacité de l'Autorité palestinienne à gouverner un État eu égard à ses institutions dans les secteurs clefs. La communauté internationale a reconnu cet état de fait, dernièrement à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue ici-même le 23 septembre. À cet égard, l'Union européenne appelle les donateurs internationaux à renforcer leur appui aux finances publiques de l'Autorité palestinienne, l'Autorité palestinienne à poursuivre les réformes et à améliorer le climat des affaires, et Israël à prendre d'autres mesures plus larges afin de permettre le développement économique durable de la Palestine, y compris dans la zone C et dans la bande de Gaza.

Les changements en cours dans la région continuent de placer Israël dans un état d'incertitude, mais lui ouvrent également des perspectives dans ses relations avec le monde arabe. Dans le même temps, les progrès réalisés dans le processus de paix au Moyen-Orient contribuent à la stabilité régionale et ouvrent de nouvelles perspectives pour l'ensemble de la région.

L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur attachement profond à la sécurité d'Israël, notamment s'agissant des menaces vitales qui se posent dans la région, et se sont engagés à trouver au conflit israélo-palestinien une solution juste, durable et globale qui garantisse la sécurité et la prospérité tant pour Israël que pour un futur État palestinien.

L'Union européenne est consternée par la multiplication des tirs de roquettes depuis Gaza, et condamne dans les termes les plus forts la violence visant délibérément des civils.

Notre position sur la manière de parvenir au règlement en question est claire. Les négociations directes entre les parties dans le cadre d'un ensemble de paramètres crédible, y compris ceux qui sont définis dans la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011, demeurent la meilleure voie à suivre. L'Union

européenne continuera de contribuer, y compris au sein du Quatuor, aux efforts déployés pour parvenir à cette solution.

L'Union européenne encourage les autres pays de la région à faciliter la reprise des négociations, et invite les parties elles-mêmes à faire montre de leur désir de parvenir à une solution pacifique par des actions susceptibles de créer le climat de confiance nécessaire pour permettre d'entamer sans tarder des négociations sérieuses. Maintenant plus que jamais, des décisions audacieuses sont nécessaires de part et d'autre, et les deux parties doivent honorer leurs obligations en vertu de la Feuille de route. L'expansion des colonies de peuplement, qui constitue une violation du droit international et menace de compromettre une solution des deux États, doit cesser immédiatement.

L'Union européenne exprime de nouveau sa profonde préoccupation devant ces faits, notamment l'accélération de la construction de colonies et les graves restrictions limitant la capacité de l'Autorité palestinienne à promouvoir le développement économique des communautés palestiniennes dans la zone C. La poursuite de la démolition de structures appartenant à des Palestiniens, les déplacements et les plans relatifs au transfert forcé de population, ainsi que la violence des colons, sont également une source de grave préoccupation. L'Union européenne appelle de nouveau Israël à œuvrer de concert avec l'Autorité palestinienne pour que l'Autorité palestinienne ait davantage d'accès et de contrôle sur la zone C. Le développement socioéconomique de la zone C est d'une importance cruciale pour la viabilité d'un futur État palestinien, car il s'agit de sa principale réserve foncière. Il faut également trouver, par la négociation, un moyen de résoudre le statut de Jérusalem comme future capitale de deux États.

L'Union européenne continue d'appeler à la réconciliation intrapalestinienne derrière le Président Abbas, conformément aux principes énoncés dans son discours du 4 mai 2011, en tant qu'élément important pour l'unité d'un futur État palestinien, et pour parvenir à une solution des deux États. La situation dans la bande de Gaza continue d'être très préoccupante. Tout en étant pleinement consciente des besoins légitimes d'Israël en matière de sécurité, l'Union européenne continue de demander l'ouverture immédiate, durable et sans conditions de points de passage pour que l'aide humanitaire puisse parvenir à Gaza et que les marchandises et les personnes puissent circuler vers Gaza et à partir de Gaza. L'Union européenne appelle au plein respect du droit international humanitaire.

La Haute-Représentante, Mme Catherine Ashton, se rendra au Liban, en Jordanie, dans les territoires palestiniens occupés et en Israël au cours de ce mois, et dans l'ensemble de la région en novembre. L'Union européenne se réjouit également d'accueillir la prochaine réunion du Comité spécial de liaison à Bruxelles, au printemps de l'année prochaine. Dans le même temps, nous espérons ne pas nous contenter de répéter les déclarations déjà faites ces dernières années au sein de cette instance, alors même que les parties elles-mêmes s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent des Émirats arabes unis.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous remercions le représentant de l'Allemagne de son habile direction en septembre. Nous tenons également à remercier M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé.

La question de Palestine est l'un des défis les plus importants auxquels le Moyen-Orient est confronté. Les faits récents survenus dans le territoire palestinien occupé et les autres territoires arabes occupés depuis 1967 témoignent de la gravité des sérieuses violations juridiques, humanitaires et politiques commises par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien, notamment ses activités de colonisation expansionnistes systématiques et illégales au cœur du territoire de la Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans ses quartiers environnants. La poursuite des expulsions des populations arabes de leurs foyers et la confiscation de leurs terres ainsi que des biens publics et privés, sapent les fondements de l'État palestinien et de l'Autorité palestinienne.

Les Émirats arabes unis réitèrent leur condamnation de tous ces graves agissements israéliens, qui bloquent les efforts régionaux et internationaux visant à relancer les négociations de paix et entraînent une intensification des tensions et de l'instabilité dans toute la région. Nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à honorer pleinement ses obligations en vertu de la Charte et de persuader Israël de mettre immédiatement un terme à ses politiques dangereuses. Cela doit comprendre la révocation des mesures

unilatérales et illégales qu'il a prises à cet égard, et la création d'un climat propice à la reprise urgente des négociations de paix en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable de la question palestinienne sur la base de la solution des deux États, telle que définie dans la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

Nous renouvelons donc notre appui à la création de l'État de Palestine et à son admission dès que possible à l'Organisation des Nations Unies. Nous exprimons notre vive préoccupation devant la difficile situation humanitaire et économique dans laquelle se trouvent les Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, comme en témoignent la toute récente campagne militaire intensive menée contre la bande de Gaza, le blocus et la fermeture des points de passage. Puisque les forces d'occupation israéliennes continuent de procéder à des frappes aériennes sur des quartiers civils de la bande de Gaza, enfreignant gravement le droit international, notamment les Conventions de Genève relatives à la protection des victimes de guerre, nous appelons Israël à cesser immédiatement ces attaques, à mettre un terme à son siège de la bande de Gaza, en application de la résolution 1860 (2009), et à supprimer l'ensemble de ses barricades militaires dans les autres villes et villages palestiniens. Nous demandons également la libération immédiate et inconditionnelle des Palestiniens qui sont détenus et dépérissent dans des conditions inhumaines dans les prisons et centres de détention israéliens.

Les Émirats arabes unis ont suivi avec une grande préoccupation l'intensification de la violence, les massacres et les déplacements de population en Syrie. Depuis cette tribune, nous appelons la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations humanitaires et politiques afin de mettre un terme aux abominables atrocités perpétrées contre le peuple pacifique de Syrie. Nous sommes convaincus que la crise ne pourra être réglée que par une passation méthodique du pouvoir et nous appuyons les efforts entrepris par le Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, afin de trouver une solution à la crise par des moyens pacifiques, comme le prévoient les termes de son mandat.

Nous réaffirmons notre attachement à toutes les conditions liées à la non-prolifération nucléaire et aux efforts visant à convoquer une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, notamment dans la région du golfe Arabique, en 2012. Nous insistons sur la nécessité d'une participation de toutes les parties concernées à ladite conférence. Nous appelons également Israël à accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

À cet égard, nous exhortons la République islamique d'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA et à s'acquitter de ses obligations internationales, afin de dissiper totalement les soupçons et les craintes que suscite son programme nucléaire. Nous espérons que l'on pourra trouver une solution pacifique à cette crise, afin de soulager les tensions dans notre région, en veillant à la transparence du programme nucléaire iranien et en faisant la preuve de sa nature pacifique.

Pour terminer, nous espérons que le Conseil de sécurité honorera ses obligations en prenant les mesures nécessaires afin de concrétiser les chances d'une reprise des négociations de paix et de parvenir à une paix et une sécurité justes, durables et complètes au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne est heureuse de participer au présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous savons également gré au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé.

Avant que je ne poursuive, la délégation indonésienne voudrait s'associer aux déclarations qui seront faites par le Représentant permanent du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique, et par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Indonésie reste profondément attachée au règlement de la situation au Moyen-Orient, même si, hélas, on ne peut guère parler de progrès dans le processus de paix entre Israël et la Palestine. Malgré cela, l'Indonésie reste fermement favorable à la solution à deux États. Nous estimons qu'une solution permanente repose sur l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base du principe de l'échange de territoires contre la paix et d'une paix régionale, juste et complète, qui respecte les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. Il est réaliste et souhaitable que les deux parties, encouragées par la communauté internationale, progressent sur cette voie.

La politique menée par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, notamment la poursuite de ses activités illégales de peuplement, constitue toujours, outre une violation grave du droit international, un obstacle de taille sur la voie de ces objectifs. Les colonies sont peut-être bonnes pour l'égo israélien, mais elles ne sont pas la preuve d'une volonté d'aller à la rencontre des Palestiniens dans le cadre de négociations équitables et réalistes. La poursuite de la construction de colonies de peuplement ainsi que leur expansion ne font qu'aggraver le problème du morcellement de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et compliquer le processus de négociation.

De la même manière, Israël, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, a poursuivi l'édification illégale du mur de séparation en Cisjordanie, y compris au sein et autour de Jérusalem-Est occupée.

Comme nous le savons tous, la souffrance reste généralisée à Gaza du fait du blocus délétère qu'y impose Israël, lequel entrave la circulation des biens et des personnes, ce qui conduit à une augmentation constante du chômage et à l'étranglement des entreprises du secteur privé.

L'Indonésie appuie pleinement la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière, demande déposée l'an dernier par le Président Mahmoud Abbas. Cette année, dans son discours devant l'Assemblée générale, le Président a indiqué que, dans la même optique, la Palestine avait engagé des consultations intensives aux fins de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, d'une résolution qui accorderait à l'État de Palestine un statut d'observateur au sein de l'Organisation. Nous sommes heureux d'apporter notre appui à cet effort et invitons les autres États Membres à faire de même.

La solution à deux États n'a de sens que si elle est complète et intègre les autres volets politiques pertinents, tels que les volets Israël-Syrie et Israël-Liban. De ce fait, Israël doit se retirer complètement des territoires libanais toujours occupés, ainsi que du Golan syrien occupé, et respecter pleinement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Enfin, s'agissant de la situation actuelle en Syrie, je voudrais mettre en exergue l'allocution prononcée par le Président Yudhoyono pendant le débat général, il y a quelques semaines à peine, où il a déclaré :

> « La communauté internationale est le témoin douloureux de l'aggravation de la violence et de la catastrophe humanitaire qui se déroule sur le terrain. Dans le même temps, l'ONU, paralysée, ne parvient pas à réagir face à cette situation. […] L'Indonésie renouvelle donc son appel à faire immédiatement cesser la violence en Syrie, qui a prélevé un lourd tribut sur les civils innocents. Le Conseil de sécurité doit désormais s'unir pour agir résolument, comme le lui impose la Charte des Nations Unies, afin de maîtriser la situation » (*A/67/PV.6, p. 34*).

En conséquence, l'Indonésie espère sincèrement que le monde, notamment le Conseil, parlera à présent d'une seule voix pour mettre un terme à la violence en Syrie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer exprimer notre satisfaction de vous voir, Monsieur le Président, conduire les travaux du Conseil de sécurité ce mois. Nous savons pouvoir compter sur votre expérience et votre sagacité notoires pour le succès des travaux du Conseil.

Nous avons à plusieurs reprises mis en garde contre l'exploitation des préoccupations internationales et régionales s'agissant du Printemps arabe, du programme nucléaire iranien, de l'élection présidentielle américaine et d'autres questions internationales et régionales aux fins de l'imposition par Israël de nouveaux faits accomplis dans les territoires palestiniens occupés, qui pourrait remettre en question la création d'un État palestinien. Par conséquent, S. M. le Roi Abdallah II, dans son allocution devant l'Assemblée générale le 25 septembre, a mis en exergue le nœud du problème, à savoir la question de Palestine, comme suit :

> « Si le Printemps arabe demandait la dignité pour tous, il demandait également la fin de l'exceptionnalisme. Rien ne provoque autant de colère que le fait d'affirmer à un peuple entier qu'en matière de justice mondiale, il ne compte pas. L'Été arabe ne pourra porter pleinement ses fruits que lorsque le conflit israélo-palestinien prendra fin pour laisser place à une paix durable et à la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec un État d'Israël sûr, en paix avec l'ensemble de la région. » (*A/67/PV.7, p. 22*)

La priorité de la Jordanie a été et restera d'œuvrer à la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et libres d'envisager l'avenir, le tout sur la base d'un règlement juste et global. Nous nous sommes employés au courant de l'année à réunir les deux parties à Amman dans le cadre d'un dialogue exploratoire. Ce dialogue s'est hélas interrompu mais nous ne perdons pas espoir et continuerons de tenter de réunir les deux parties en vue d'une reprise des négociations directes.

À cet égard, nous n'avons de cesse de demander qu'Israël mette définitivement fin à la construction des colonies et s'abstienne de toute autre mesure unilatérale qui viendrait compromettre les efforts pour parvenir à un règlement pacifique. Nous avons ainsi rappelé à l'Assemblée générale qu'il faut plus que jamais que tous les pays influent de tout leur poids, puisque ni les parties au conflit ni le monde ne peuvent supporter d'autres actes d'agression ni l'absence de sécurité. Nous espérons qu'après la tenue des élections aux États-Unis, une occasion exceptionnelle de réaliser ce à quoi nous aspirons tous se présentera rapidement.

Nous exprimons de nouveau notre vive préoccupation face aux activités qui menacent Al Qods et les lieux saints musulmans et chrétiens qui s'y trouvent. Nous insistons sur l'importance d'Haram al-Charif, l'esplanade des Mosquées, troisième lieu saint qui n'est pas moins important pour les musulmans que la sainte Kaaba. Il incombe donc à la communauté internationale de faire clairement savoir que toute tentative d'effacer l'identité arabe, musulmane ou chrétienne d'Al Qods est inacceptable.

Mon pays estime que malgré la nécessité de rester concentrer sur le règlement de la question palestinienne, il ne faut pas oublier les souffrances de nos frères et sœurs en Syrie. On ne peut taire ou ignorer le massacre qui se déroule dans ce pays, ni manquer de le condamner. Les membres du Conseil savent quel lourd fardeau pèse sur les épaules de la Jordanie qui a ouvert ses portes aux réfugiés fuyant jour après jour les tueries. La situation va devenir plus difficile pour eux comme pour nous à l'approche de l'hiver, rendant leur épreuve encore plus pénible. Nous ne pouvons non plus taire le fait que nos garde-frontières sont la cible de tirs alors qu'ils s'efforcent de garantir la sécurité des réfugiés qui passent nos frontières. Ces tirs doivent cesser immédiatement.

À cet égard, nous tenons à souligner qu'en dépit du danger et du sang versé, la Jordanie n'a pas hésité à venir en aide à nos frères, et continuera à le faire. Parallèlement, nous ne permettrons aucune violation de notre souveraineté en réaction à notre rôle humanitaire. S'il est porté atteinte à sa souveraineté nationale, la Jordanie se réserve le droit de recourir éventuellement à tous les instruments juridiques internationaux. La Jordanie, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes et en tant que partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, n'hésitera pas à recourir à de tels mécanismes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous prenons la parole aujourd'hui pour appeler l'attention sur les graves conséquences de la descente tragique de la Syrie vers la guerre civile, et insister sur le fait que nous ne devons pas oublier le conflit israélo-palestinien toujours non réglé. Ces deux conflits requièrent un règlement politique.

Les changements historiques et les soulèvements populaires intervenus dans le monde arabe, en particulier en Tunisie, en Égypte et en Libye, ont renversé des dictateurs à vie pour les remplacer par des gouvernements représentatifs. Ces changements ont été provoqués par des peuples qui revendiquaient une plus grande liberté politique, ce qui est leur droit légitime. Les gouvernements qui tirent leur légitimité de l'adhésion de leur peuple plutôt que de la peur et de la répression, sont mieux à même de rendre la justice et d'instaurer durablement l'ordre, la stabilité et la paix. La communauté internationale doit à présent aider à consolider cette évolution en fournissant un appui politique et économique, tout en plaçant les nouveaux gouvernements devant leurs responsabilités.

Il y a 19 mois, à son déclenchement, la crise en Syrie n'était pas une guerre civile sectaire mais un appel à la dignité, à la liberté et au changement démocratique lancé par le peuple syrien à travers des manifestations pacifiques. Il s'agissait d'un authentique appel lancé par le peuple syrien et non d'une manipulation extérieure ou d'un prétexte pour une intervention étrangère, comme le régime tente de le faire accroire. Hélas, c'est par la force militaire brutale et non par le dialogue qu'il a été répondu à cet appel en faveur du changement.

Le Président Al-Assad et son régime ont décidé de transformer la lutte légitime du peuple syrien en une guerre sectaire en qualifiant les manifestations pacifiques de terrorisme et de complot venu de l'étranger. Tous

les gouvernements ont la responsabilité de protéger leur peuple mais Al-Assad, lui, a choisi de retourner le redoutable appareil d'État contre la population syrienne. Le régime syrien n'a jamais examiné sérieusement la revendication populaire d'un vrai changement.

Le conflit en Syrie a déjà débordé sur les pays voisins et est en train de déstabiliser la région, comme nous l'avons vu à la frontière syro-turque. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les tirs d'artillerie par les forces syriennes et la poursuite de la violence. Toutes les violences et les atrocités commises en Syrie, notamment l'utilisation systématique de la violence sexuelle et de la torture à l'encontre des enfants, des hommes et des femmes, doivent cesser. Les crimes de cette nature ne doivent jamais rester impunis. Même en temps de guerre, il y a des règles. Toutes les parties au conflit sont tenues de se conformer au droit international humanitaire. Il est de notre devoir de mettre fin à l'impunité pour les crimes de caractère international et de veiller à ce que les responsables des crimes commis répondent de leurs actes.

Le Gouvernement syrien porte la responsabilité principale du conflit, dont l'une des conséquences tragiques est la montée des besoins humanitaires tant en Syrie qu'au-delà. Nous remercions les voisins de la Syrie de la générosité avec laquelle ils accueillent les réfugiés syriens et des efforts qu'ils consentent pour leur venir en aide. Un appui et un accès humanitaires accrus sont nécessaires, et toutes les parties doivent protéger la population civile, garantir un accès humanitaire sans entrave ainsi que la protection du personnel médical et des structures sanitaires.

La violence s'intensifie et il est urgent de faciliter une transition politique véritable qui réponde aux aspirations du peuple syrien et qui rétablisse la stabilité. Un tel plan a déjà été approuvé par une majorité écrasante à l'Assemblée générale. Pour être crédible, la transition politique doit être ouverte à tous et pacifique et doit préserver l'unité de l'État, tout en protégeant les droits de tous les groupes de population en Syrie. Pour avancer vers la transition, la violence doit cesser, le régime d'Al-Assad doit céder le pouvoir et l'opposition politique doit se rallier autour d'une feuille de route pour la paix et autour de principes communs.

En restant à l'écoute de toutes les parties, le Représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi, joue un rôle clef pour aider à trouver un terrain d'entente permettant de faire avancer le processus politique. La Norvège appuie pleinement ses efforts. Toutefois, il est regrettable que la mission de M. Brahimi pâtisse de la division du Conseil de sécurité. Il est en effet inexcusable que le Conseil de sécurité n'ait pas été mesure de prendre ses responsabilités clairement définies et de peser de tout son poids pour qu'il y ait de graves conséquences pour le Gouvernement syrien au cas où celui-ci refuserait de mettre fin à la violence ou d'assumer ses responsabilités.

Le conflit israélo-palestinien reste dans l'impasse, sans qu'aucun règlement politique ne se profile à l'horizon. Il faut briser cette impasse et reprendre les négociations sur la solution des deux États.

Le 23 septembre, la Norvège a organisé une fois de plus une réunion du groupe de donateurs en faveur de l'Autorité palestinienne, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, à New York. Cette réunion s'est tenue dans le contexte de la grave crise budgétaire à laquelle l'Autorité palestinienne se trouve confrontée. En effet, à la fin de cette année, son déficit budgétaire risque d'atteindre pas moins de 400 millions de dollars. Le Comité spécial de liaison a été établi conformément aux Accords d'Oslo en vue de mobiliser des fonds pour promouvoir le développement d'une structure institutionnelle palestinienne qui jetterait les bases d'un État palestinien indépendant et viable. Cet objectif a été réalisé. L'évaluation de l'année dernière selon laquelle l'Autorité palestinienne est prête à accéder au statut d'État reste valable.

Toutefois, il ne faudrait pas que l'Autorité reste indéfiniment dépendante de la communauté internationale des donateurs. La tâche des bailleurs de fonds ne sera pas complète tant que l'économie palestinienne ne sera pas en mesure de prospérer et que son indépendance budgétaire ne sera pas assurée. Selon les rapports présentés à la réunion du Comité spécial de liaison, les contraintes qui pèsent sur l'économie palestinienne réduisent ses chances de devenir viable. Tout en reconnaissant qu'Israël a pris des mesures pour favoriser la croissance de l'économie palestinienne, les donateurs lui ont demandé d'introduire de nouvelles mesures pour améliorer l'accès à la Cisjordanie et à Gaza, y compris à la zone C et à Jérusalem-Est. En outre, l'assouplissement des restrictions israéliennes relatives à l'accès aux terres, à certaines matières premières et aux marchés d'exportation permettrait au secteur privé palestinien de se développer davantage.

Tout en se félicitant des efforts faits par l'Autorité palestinienne pour améliorer sa situation budgétaire, les donateurs ont souligné qu'elle devait continuer à mobiliser toutes les ressources palestiniennes disponibles afin de surmonter la crise actuelle et à réformer ses institutions. Ils ont réaffirmé leur volonté de continuer à appuyer l'Autorité, mais uniquement dans le cadre d'une action internationale visant à promouvoir la solution des deux États.

L'impasse politique actuelle n'est toutefois pas tenable. L'occupation israélienne, qui entrave gravement le développement économique palestinien, demeure le principal obstacle à la création d'un État palestinien. L'économie palestinienne ne pourra pas parvenir à l'autosuffisance tant que l'occupation et l'expansion de colonies illégales se poursuivront, encerclant Jérusalem-Est et affaiblissant l'idée même de la solution des deux États.

La Norvège, qui préside le Comité spécial de liaison, demande instamment aux donateurs d' honorer les engagements qu'ils ont pris et de continuer à apporter leur contribution à l'édification d'une économie palestinienne viable à même de soutenir les institutions qui sont essentielles pour accéder au statut d'État. Si la crise budgétaire qui frappe actuellement le territoire palestinien n'est pas résolue, des troubles sociaux et politiques risquent d'éclater et de dégénérer, faisant sombrer ce territoire dans le chaos.

L'impasse dans laquelle se trouvent toujours les négociations entre les parties menace la perspective commune de la solution des deux États et constitue un obstacle à l'instauration d'un avenir pacifique pour les peuples palestinien et israélien. C'est pourquoi la Norvège appelle les deux parties à reprendre les négociations sur les questions relatives au statut permanent car c'est le seul moyen de parvenir à une solution juste et viable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kazakhstan.

M[me] Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du groupe de l'Organisation de la coopération islamique à New York.

Notre réunion d'aujourd'hui se tient dans un contexte de graves préoccupations au sujet de la période critique actuelle et de la situation complexe qui règne au Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute que l'intransigeance d'Israël, Puissance occupante, et le maintien de ses politiques unilatérales portent atteinte à la solution des deux États et exacerbent l'instabilité régionale. Par conséquent, il est impératif que la communauté internationale joue un rôle constructif et efficace pour remédier à cette situation qui est en train de se détériorer. Nous devons également accroître les possibilités de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

La situation dans la région s'est aggravée et les tensions se sont intensifiées du fait des politiques illégales d'Israël, Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment l'expulsion de Palestiniens, l'expansion des colonies de peuplement et la construction du mur de séparation. Cet état de choses est aggravé par la détention de milliers de Palestiniens et le blocus illégal de la bande de Gaza. Ainsi, les pratiques israéliennes constituent non seulement une violation flagrante du droit international et des Conventions de Genève, mais compromettent en outre la stabilité, la prospérité et la sécurité des pays de la région.

Avec l'aide de la communauté internationale, l'Autorité palestinienne a réalisé des progrès tangibles dans la mise en place des institutions d'un éventuel État palestinien indépendant. Elle a également élaboré un plan stratégique afin de garantir la réforme, le développement économique, la justice sociale, la transparence, la bonne gouvernance et une gestion financière efficace. Nous saluons les progrès louables et les améliorations remarquables réalisés dans la mise en place d'institutions gouvernementales, comme cela a été confirmé par les rapports de la Banque mondiale.

Toutefois, l'occupation israélienne demeure le principal obstacle au développement, au progrès et à une prospérité durables en Palestine. Le contrôle total qu'Israël exerce sur la zone C, qui représente 60 % de la Cisjordanie, fait subir un grave préjudice à la Palestine. Israël détient la majorité des terres agricoles, des ressources naturelles – y compris les ressources en eau – et des réserves foncières, et porte ainsi atteinte à l'intégrité territoriale de la zone C et restreint l'accès à ce territoire, où les colonies de peuplement sont implantées. Cela entrave par conséquent le développement économique palestinien et restreint la capacité des Palestiniens à exploiter une grande partie de leurs terres et la plupart de leurs ressources naturelles.

Il convient de noter que les pertes économiques directement imputables à l'occupation israélienne sont estimées à 7 milliards de dollars par an. C'est

catastrophique dans la mesure où cela non seulement met en péril les gains déjà obtenus, mais nuit aussi considérablement à l'économie palestinienne et entrave sa croissance.

Une croissance économique durable et le renforcement des institutions exigent davantage d'attention et d'appui de la part de la communauté internationale. La crise budgétaire actuelle pourrait hypothéquer l'existence même des institutions de l'Autorité palestinienne. Il est grand temps que la communauté internationale prenne des mesures urgentes pour lever les restrictions israéliennes et aider les Palestiniens à surmonter les défis posés par l'occupation israélienne. Il faudrait à cette fin des investissements parallèles dans le secteur tant politique qu' économique. Nous devons donc agir ensemble pour contraindre Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international et à faciliter l'accès sans entrave des Palestiniens à leurs terres et ressources naturelles. Dans le même temps, la communauté internationale doit agir de concert sans tarder pour accroître son appui économique et financier à l'Autorité palestinienne. Il est important par ailleurs que la communauté internationale mette tout en œuvre pour aider l'économie palestinienne à se libérer de l'hégémonie israélienne.

Il est évident que le renforcement des institutions publiques en Palestine renforcera à coup sûr la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de poursuivre les efforts internationaux pour mettre fin à l'occupation israélienne et appuyer les aspirations du peuple palestinien. Il incombe donc à la communauté internationale tout entière d'accorder à l'Autorité palestinienne toutes formes d'assistance, y compris une aide financière et économique, afin qu'elle puisse jeter les bases d'un État moderne, démocratique et viable.

N'oublions pas que cette assistance est essentielle pour aider l'Autorité palestinienne à répondre aux besoins de son peuple et à protéger et préserver les acquis. Nous devons nous engager à donner au peuple palestinien les moyens d'exercer son droit à la liberté, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création d'un État de Palestine souverain ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Enfin, pour ce qui est de la situation en Syrie, je tiens à dire notre appui sans réserve aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, pour parvenir à un règlement pacifique et au rétablissement de la paix et de la sécurité en Syrie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous présente toutes mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays, le Guatemala, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Ma délégation souscrit à la déclaration que prononcera le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle que vient de faire la représentante du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La situation au Moyen-Orient, en particulier le conflit en cours relatif à la question de Palestine, reste la question centrale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'intransigeance d'Israël concernant la question de Palestine, le Printemps arabe, la situation en Syrie et en Libye sont des questions qui appellent notre attention sur la région. Le Moyen-Orient reste le théâtre d'actes de violence et d'hostilités.

Il est indéniable que l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers sur la Palestine réduit la possibilité d'une reprise des négociations dans l'optique de la solution des deux États. Avec la création de nouvelles colonies israéliennes, la probabilité d'une reprise de la médiation est encore plus faible. Mais le monde ne peut pas rester sans rien faire tandis que la situation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie continue de se détériorer, sans aucun espoir de recours. Nous devons exiger collectivement qu'Israël lève immédiatement le blocus imposé à Gaza.

Israël doit mettre fin à ses activités illégales de peuplement. La Malaisie a toujours été d'avis que l'occupation israélienne continue de terres et de territoires palestiniens est illicite et contraire au droit international. De même, la Malaisie est extrêmement préoccupée par l'intention d'Israël de diviser la mosquée Al-Aqsa, qui est également un lieu saint pour les musulmans et les chrétiens. Ces actes continuent de saper le droit international et d'aggraver la situation dans le territoire palestinien occupé.

Il y a quelques semaines à peine, les dirigeants du monde se sont réunis à New York pour participer à la réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international. Nos dirigeants ont adopté ce qui est considéré comme une déclaration historique (résolution 67/1) dont les dispositions doivent être

mises en œuvre. Ces dernières prévoient également l'application universelle de l'état de droit à tous les États et le règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et de l'état de droit. Les dirigeants du monde se sont également engagés à défendre le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation étrangère, et à mettre fin à l'impunité pour les violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. La Malaisie espère que le Conseil de sécurité défendra l'accord adopté dans le document final.

La communauté internationale ne peut pas ignorer la situation difficile du peuple de Palestine. Nous avons la responsabilité morale de défendre ses aspirations à la liberté. Il est légitime qu'il aspire à l'autodétermination. Alors que 133 États Membres reconnaissent l'État de Palestine, il est paradoxal que nous, peuples du monde, soyons incapables de concrétiser cette aspiration. Nous devons continuer à défendre les principes de la création d'un État palestinien dans le cadre de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'Israël et les Palestiniens vivront côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous sommes choqués par la mort de milliers de civils syriens et par le déplacement de milliers d'autres qui se sont réfugiés dans les pays voisins. La violence continue et la destruction de biens doivent cesser, ainsi que les pertes en vies humaines, et le droit doit être rétabli. Nous appelons toutes les parties en Syrie à cesser immédiatement les hostilités et à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Nous croyons qu'une solution au conflit en Syrie doit être un processus mené par les Syriens eux-mêmes pour être viable sur le long terme.

La Malaisie se joint à la communauté internationale pour exhorter la Turquie et la Syrie à faire preuve de retenue concernant les tirs récents d'obus le long de leurs frontières communes. Nous croyons que le recours à des actes militaires ne peut qu'aggraver la situation. Ces deux pays doivent trouver le courage de régler leurs différends à l'amiable sans qu'il soit nécessaire de recourir à des opérations militaires.

La Malaisie appuie avec force le rétablissement de la souveraineté syrienne sur le Golan syrien occupé. Nous exhortons Israël à se retirer du Golan syrien occupé, derrière les frontières du 4 juin 1967.

La Malaisie réitère également son appui aux efforts déployés par le Liban pour compléter la libération de tous ses territoires et condamne les violations et les agressions continues d'Israël. Nous engageons instamment Israël à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006), qui appelle à un cessez-le-feu permanent et au retrait complet des contingents israéliens du Liban, dans le respect intégral de la Ligne bleue.

La situation au Moyen-Orient exige notre attention collective et une solution. La Malaisie exhorte les principales parties prenantes à faire montre de leadership politique et d'impartialité en vue d'améliorer une situation régionale en cours de détérioration. Nous tenons également à rappeler au Conseil que la non-application de nombre de ses résolutions sur la question de Palestine a quelque peu encouragé la Puissance occupante à continuer à défier l'opinion mondiale. Le moment est venu de prendre des décisions difficiles pour le bien de la région et du monde. Il y a un an déjà que la Palestine posait sa candidature à l'ONU. Combien de temps la communauté internationale doit-elle attendre une décision du Conseil alors que la majorité a accepté que l'État de Palestine devienne Membre de l'ONU?

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

Mme Lalama (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite exprimer son point de vue sur la situation au Moyen-Orient et sur la question de Palestine, ce qui est d'autant plus important au vu de la conjoncture à laquelle le Conseil de sécurité est confronté. Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat. Mon pays remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Le Gouvernement équatorien, respectueux des normes et des principes du droit international, est préoccupé par le fait que le Conseil est saisi depuis très longtemps de la question du conflit israélo-palestinien. En cette période de turbulences politiques et économiques internationales, il importe de lutter en faveur d'un système de justice international. Dans ce contexte, le cas de la Palestine a réveillé la conscience de la communauté internationale sur le rôle de l'ONU. Les États Membres tiennent plus que jamais auparavant à faire respecter la législation et les résolutions internationales en vigueur, et appellent à la cessation du sionisme en Palestine sous toutes ses formes.

C'est ce qu'indique la reconnaissance par 133 États Membres de l'Organisation qui ont appuyé la demande faite le 23 septembre 2011 par le Président de l'Autorité palestinienne pour que la Palestine devienne un Membre de plein droit de l'ONU. Toutefois, en raison du système antidémocratique de droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité, le statut de la Palestine à l'ONU n'a pas pu progresser. Le moment est venu de rechercher des mécanismes capables d'appuyer activement la progression des efforts de paix et de renforcer les capacités de l'Autorité palestinienne, et ce afin qu'elle soit à même de répondre aux besoins de son peuple dans le domaine de la sécurité.

La Charte des Nations Unies a été rédigée pour mettre l'accent sur les droits des peuples, et non sur ceux des États. Le Conseil de sécurité est donc responsable des violations du droit international commises par Israël, lui permettant ainsi de jouir d'une immunité et d'une impunité certaines. Israël se moque de la résolution 242 (1967), qui rejette l'acquisition de territoires par la guerre, et ses activités de peuplement dans les territoires palestiniens sont menées sous les yeux de la communauté internationale. Depuis 1992, il construit un véritable mur de la honte en invoquant des motifs de sécurité, alors que son objectif n'est autre que de contrôler militairement la Cisjordanie et de paralyser la vie des communautés palestiniennes en contrôlant 82 % des ressources en eau ainsi que l'agriculture. L'ONU a lancé diverses pratiques et initiatives, et elle a également créé des principes, mais aucune de ces mesures n'a abouti au règlement du conflit. Toutefois, il importe de souligner que ceci s'applique également aux membres du Quatuor, groupe qui a élaboré une feuille de route sans obtenir de résultats tangibles jusqu'à présent.

Mon pays estime qu'il importe de mettre en œuvre la Déclaration de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 67/1), qui a été adoptée à l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale (voir A/67/PV.3) et qui stipule que :

> « l'état de droit vaut aussi bien pour tous les États que pour les organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies et ses organes principaux, et que le respect et la promotion de l'état de droit et de la justice devraient guider toutes leurs activités » (*résolution 67/1, par. 2*).

Dans ce contexte, ma délégation prie le Conseil de sécurité d'abandonner son attitude passive face aux méfaits commis par Israël. Il ne suffit pas de dénoncer et de condamner les violations israéliennes du droit international, car cela n'a eu aucun effet et s'apparente, dans une certaine mesure, à de la complicité.

Pour terminer, l'Équateur engage la communauté internationale à répondre favorablement à la demande du Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et d'accorder à la Palestine le statut d'État Membre de plein droit de l'ONU, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. En attendant, nous prions l'Assemblée générale d'octroyer à la Palestine le statut d'État observateur. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons réaliser la paix et la sécurité au Moyen-Orient et garantir la tranquillité de tous les pays Membres de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie également d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient.

Mon pays approuve les déclarations qui ont été ou vont être prononcées au nom de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Israël poursuit son occupation de territoires palestiniens et arabes et continue de commettre des actes d'agression à l'encontre de lieux saints, en violation du droit international. De son côté, l'ONU a continué de se dérober à son devoir et est restée sans réaction devant les provocations violentes, les agressions injustes et les actes illégaux commis par Israël contre le peuple palestinien – ce même peuple qui continue d'espérer que la communauté internationale lui rendra justice en l'autorisant à créer un État libre et indépendant, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Si nous appuyons les requêtes du peuple palestinien, nous appelons également au retrait complet des forces d'occupation israéliennes de tous les autres territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, les fermes de Chebaa et les autres territoires libanais occupés.

Israël n'a jamais cessé ses odieuses activités, notamment les attaques contre des sites religieux, les déplacements forcés et les expulsions, les détentions arbitraires et les mauvais traitements infligés aux prisonniers, la construction de nouvelles colonies et l'expansion des colonies existantes, ainsi que les exécutions extrajudiciaires.

Par ailleurs, au cours du mois écoulé, Israël a pris d'assaut la mosquée Al-Aqsa et attaqué des fidèles en utilisant des grenades assourdissantes. Au préalable, les forces d'occupation et des colons israéliens avaient lancé plus de 60 attaques contre des lieux saints à Jérusalem et dans d'autres territoires palestiniens occupés.

Le Royaume d'Arabie saoudite, en vertu de sa responsabilité à l'égard des lieux saints islamiques et en tant que gardien des deux saintes mosquées de La Mecque et de Médine, est profondément préoccupé par la persistance des attaques israéliennes contre Jérusalem en général, et contre Haram al-Charif en particulier, notamment les tentatives persistantes de brûler ou de détruire Haram al-Charif par d'autres moyens.

Nous attirons l'attention sur les nouveaux plans israéliens visant à accélérer le rythme des démolitions et des déplacements et à intensifier les politiques de colonisation. La description la plus précise de l'expansion illégale des colonies israéliennes est que celle-ci représente un grave danger pour la solution des deux États. Les colonies constituent des violations claires du droit international et de la quatrième Convention de Genève, qui interdit aux autorités d'occupation de prendre toute mesure visant à changer la composition démographique ou le caractère physique des territoires occupés.

Le Royaume d'Arabie saoudite considère le règlement de la question palestinienne comme une priorité absolue, et il réitère son plein appui à la demande d'admission de la Palestine en tant Membre de plein droit de l'ONU et de ses entités affiliées. Pour avancer vers la réalisation de cet objectif, nous prions les États Membres d'appuyer l'octroi à la Palestine du statut d'État non membre, et nous leur demandons instamment d'appuyer les efforts palestiniens dans ce domaine.

Dans le même temps, nous remettons en question les pratiques injustes qui font pression sur les Palestiniens et menacent de restreindre l'assistance qui leur est fournie. Ces menaces et pressions auraient plutôt dû cibler Israël pour le contraindre à mettre fin à son occupation, à cesser ses activités de colonisation et à négocier sérieusement le processus de création d'un État palestinien indépendant.

Mon pays attend avec intérêt la conférence sur le Moyen-Orient, dont l'objectif est de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, qui doit se tenir à Helsinki avant la fin de l'année. Nous prions le facilitateur finlandais de la conférence, M. Jaako Laajava, ainsi que les États qui parrainent cette initiative, d'envoyer sans tarder les invitations à cette conférence.

La situation tragique en Syrie, pays frère, a atteint un niveau dangereux. Le nombre de victimes, de réfugiés et de personnes déplacées augmente quotidiennement du fait des politiques et des pratiques arrogantes du régime syrien. Ce régime persiste à considérer ses citoyens comme des ennemis qui ne méritent pas mieux que d'être la cible de ses balles, de ses obus d'artillerie et de ses bombardements aériens. En outre, l'agression du régime s'étend au-delà des frontières nationales et représente une menace à la sécurité de toute la région tout en dépendant du soutien militaire et politique de certaines grandes puissances. Le régime syrien continue de compter sur une solution militaire, oubliant que le destin entendra inévitablement les appels à la liberté de la population.

Tout en appuyant les efforts déployés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, nous estimons qu'il doit, pour pouvoir réussir dans sa mission, s'employer à assurer une passation de pouvoir pacifique et à prendre des mesures concrètes aux fins de l'édification d'un futur État syrien renouvelé, moderne et civil dans lequel tout le peuple syrien, dans toute la diversité de ses appartenances religieuses, sectaires ou régionales, soit doté des mêmes droits et des mêmes responsabilités. Le régime syrien doit prendre conscience que le moment est venu de quitter le pouvoir, car il ne peut pas établir sa domination sur les dépouilles de son peuple, pas plus qu'il ne peut étancher sa soif de pouvoir avec le sang de femmes et d'enfants innocents. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités et intensifier son appui au peuple syrien en utilisant tous les moyens possibles pour lui permettre de se défendre par ses propres moyens, de panser ses plaies et de prendre soin de ses enfants et des réfugiés déplacés. Nous exigeons par ailleurs qu'une enquête soit menée sur les crimes contre l'humanité commis par le régime syrien et que tous ceux qui sont mêlés à ces crimes odieux soient traduits en justice.

Mon pays est profondément préoccupé de voir que la République islamique d'Iran poursuit son programme nucléaire hors de tout contrôle international, ce qui met gravement en péril la sécurité de toute la région du golfe Arabique. Tout en réaffirmant le droit de l'Iran et de tous les pays de la région d'acquérir des technologies nucléaires à des fins pacifiques, nous défendons le principe selon lequel ce processus doit être placé sous la supervision pleine et entière de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appuyons également les efforts du groupe des cinq plus un en faveur de négociations avec l'Iran aux fins du règlement pacifique de la question. Nous demandons par conséquent à l'Iran de négocier de bonne foi afin d'atteindre cet objectif. Nous appelons également toutes les parties à s'abstenir de toutes menaces ou de toute surenchère en la matière.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation du Guatemala d'avoir organisé le très important débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de l'exposé détaillé qu'il a présenté ce matin.

La délégation du Bangladesh s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de la République islamique d'Iran et de la République du Kazakhstan, intervenus respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique. Je tiens en outre à soulever brièvement certains points que le Bangladesh considère importants.

Le peuple palestinien se voit refuser ses droits fondamentaux à l'autodétermination et à la liberté de vivre sur ses propres terres, tout comme les Palestiniens déplacés se sont vu refuser le droit de retourner sur leurs terres et de vivre dans la dignité et en sécurité. La réalisation d'un règlement durable au Moyen-Orient passe nécessairement par le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens qu'il occupe, y compris Jérusalem-Est.

La destruction massive des biens, des logements et des institutions économiques par la Puissance occupante, son édification de nouveaux murs, ses confiscations de terres et de fermes, ses activités de peuplement et ses frappes aériennes et incursions aveugles dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est et dans sa périphérie, toutes en contravention du droit international, ont lourdement aggravé la situation socioéconomique déjà critique à laquelle le peuple palestinien se trouve confronté. À cet égard, nous appuyons l'invitation à se rendre dans les territoires palestiniens occupés, qui a été lancée par la Mission de l'Observateur palestinien auprès du Conseil de sécurité.

La situation humanitaire à Gaza demeure une source de préoccupation. On est en droit de s'associer au ressentiment des Palestiniens qui estiment que le Protocole de Paris a été mis en œuvre de façon sélective et favorable à Israël dans la mesure où les dispositions qui permettraient à l'Autorité palestinienne de conclure des accords de libre-échange avec d'autres États ou qui prévoyaient son accès aux marchés israéliens ne sont pas entrées en vigueur. Nous exhortons Israël à lever ces restrictions particulièrement sévères afin de soulager la détresse des civils et de mettre fin au blocus de Gaza. Les murs et les blocus ne fonctionnent pas sur le long terme; même le mur de Berlin a été mis à bas.

La situation des prisonniers palestiniens incarcérés dans les centres de détention israéliens a profondément choqué tous ceux qui croient réellement au respect des droits de l'homme et à l'équité de la justice. Les personnes détenues doivent être soit mises en accusation et traduites en justice, avec les garanties judiciaires qui s'imposent, soit être libérées sans retard. Nous savons que retard de justice vaut déni de justice.

Au cours du récent débat général à l'Assemblée générale, le 27 septembre 2012, le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a déclaré que la Palestine sollicitait un relèvement de son niveau de représentation à l'ONU du statut d'Observateur permanent à celui d'État observateur non membre par le biais d'un projet de résolution présenté à l'Assemblée générale pour adoption (voir A/67/PV.12). Étant donné que la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière est restée en suspens au Conseil de sécurité depuis septembre 2011, nous pensons que la présente demande de la Palestine mérite d'être dûment étudiée par cet organe mondial.

Nous sommes toutefois chagrinés de constater, cette année, que la dynamique qui permettrait de sortir de l'impasse est singulièrement absente, contrairement à ce qui s'est passé en septembre 2011, où nous avons vu la publication par le Quatuor d'un nouvel échéancier pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui prévoyait que chaque partie soumette dans les trois mois une proposition globale sur les frontières et la sécurité, devant être suivie de négociations directes menant à un

règlement d'ici à la fin de 2012 (voir SG/2178). Bien que l'Autorité palestinienne ait présenté ses propositions peu après, le Gouvernement israélien n'a pas quant à lui respecté le délai initial de trois mois et aucune négociation directe n'a eu lieu. J'ajouterai qu'il conviendrait que l'Union européenne assume maintenant de plus grandes responsabilités puisqu'elle a reçu cette année le prix Nobel de la paix : elle doit faire la preuve de sa valeur en jouant un rôle prépondérant dans l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Nous pensons que nos meilleures repères, dans l'optique de la réalisation de la solution des deux États sont les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), le principe de l'échange de territoires contre la paix, le mandat de la Conférence de Madrid, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

L'appui de principe dont bénéficie le droit du peuple palestinien à l'autodétermination aux quatre coins du monde, tant sur les plans unilatéral que multilatéral, est l'un des socles sur lesquels repose la résistance palestinienne depuis des décennies. À cet égard, je voudrais rappeler la position de longue date du Bangladesh, à savoir que la poursuite de l'occupation illégale de la Palestine au cours des 60 dernières années est à l'origine de la violence, des troubles et de la déstabilisation dans la région. Je tiens aussi à rappeler notre plein appui à l'instauration d'une paix durable dans l'intérêt de tous les habitants de la région, aussi bien arabes qu'israéliens, et notre ferme attachement à la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable ayant pour capitale Al Qods Al Charif, et vivant côte à côte et dans la paix avec tous ses voisins.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur cette question d'importance critique.

Sri Lanka s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le conflit israélo-palestinien est incontestablement au cœur des tensions au Moyen-Orient et doit être réglé de toute urgence afin que s'instaure une paix digne de ce nom, y compris dans l'ensemble de la région. La paix entre Israël et la Palestine sera la réponse aux prières de longue date de la communauté internationale. Dans l'état actuel des choses, le conflit épuise les ressources, fait de la vie de nombreux Palestiniens un cauchemar sans fin, provoque des réactions désespérées et laisse le monde dans un état d'anxiété permanent. Malheureusement, le processus de paix, qui avait été accueilli avec tant d'enthousiasme, est dans l'impasse et les tensions continuent de s'accroître.

Toutes les parties doivent cesser les activités créatrices de tensions. Il s'agit là d'une condition essentielle. La poursuite par Israël des activités de colonisation est un pierre d'achoppement majeure. La reprise des pourparlers est désormais liée à cette question. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice ont demandé l'arrêt des activités de colonisation et ont insisté sur leur illégalité. La pratique israélienne consistant à démolir des maisons palestiniennes est source de préoccupation et d'animosité. La poursuivre ne contribue ni au renforcement de la confiance ni au processus de paix. Il faut insister sur le fait qu'Israël doit s'abstenir de toute action contraire aux vérités établies du droit international.

La situation humanitaire des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé nous inquiète profondément. La détention et l'emprisonnement d'un grand nombre de civils palestiniens, y compris des enfants, souvent sous des prétextes peu solides, est un phénomène très préoccupant. Dans l'exposé que j'ai fait en juillet en tant que Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, j'ai décrit en détail certaines de ces pratiques inacceptables. La détention d'enfants et les mauvais traitements qu'on leur inflige, en particulier pendant des détentions administratives, ne peuvent qu'exacerber les tensions. La frustration et le ressentiment que cela suscite mettent à mal le processus de paix.

La situation humanitaire la plus urgente est à Gaza où les conditions sont insupportables. La bande de Gaza reste séparée politiquement de la Cisjordanie. Nous continuerons d'encourager un rapprochement politique entre Gaza et la Cisjordanie. À Gaza, le blocus, qui dure depuis maintenant six ans, a créé une économie tributaire de l'aide et renforce ainsi le sentiment d'impuissance et l'extrémisme. Le principal résultat du blocus israélien a été de rendre plus de 80 % des Palestiniens de Gaza dépendant de l'aide humanitaire internationale.

Malgré un certain assouplissement des restrictions, les entreprises à Gaza ont été particulièrement touchées par le blocus, avec des importations qui restent à un niveau peu élevé comparé à la situation avant le blocus. Les restrictions sur les exportations imposées par Israël, malgré quelques exceptions limitées, ont inhibé l'activité économique et raréfié les possibilités d'emploi. Entre 30 % et 40 % des Gazaouis sont toujours sans emploi. L'ONU se voit dans l'obligation de subvenir aux besoins essentiels de la plupart des habitants de Gaza. Si l'on veut que la situation à Gaza s'améliore un tant soit peu, il faut lever le blocus et mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009).

Pour atteindre l'objectif ultime d'établir un État palestinien indépendant, vivant dans la paix côte à côte avec Israël, il faut que les deux parties recherchent activement toutes les possibilités d'instaurer la paix, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route, des accords convenus précédemment et de l'Initiative de paix arabe. L'arrêt des activités de colonisation, la libération de nouveaux prisonniers palestiniens, ainsi que le renforcement des mécanismes palestiniens de gouvernement contribueraient à l'instauration d'un climat propice à la paix. Il faut également que les Palestiniens concourent au processus de paix en cessant les attaques contre Israël.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par l'Autorité palestinienne en matière de renforcement des institutions, en dépit des lourdes contraintes politiques et économiques imposées. Nous espérons également que les Membres de l'ONU continueront d'appuyer l'aspiration du peuple palestinien à devenir Membre de cette Organisation. Nous tenons à manifester notre appui vigoureux au travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Sri Lanka reste attachée à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit d'avoir un État, ainsi qu'à la solution des deux États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

M[me] Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Il est impératif de stopper l'escalade et l'effusion de sang en Syrie. La communauté internationale doit s'unir pour mettre un terme à la violence et faire tout son possible pour promouvoir une solution politique pacifique pour le bien du peuple syrien. Nous devons veiller à ce que le régime et toute autre personne responsable des terribles atrocités qui ont été commises soient tôt ou tard mis face à leurs responsabilités devant un tribunal international.

Le conflit en Syrie a déjà des conséquences graves sur les pays voisins, le flux de réfugiés mettant leurs capacités de faire face à rude épreuve et les tirs d'artillerie et de mortier s'abattant de l'autre côté de la frontière. Par ailleurs, les routes de transport traditionnelles ont été perturbées, ce qui risque d'avoir des conséquences économiques dévastatrices. La vérité est que si le Conseil de sécurité ne peut pas s'entendre pour régler la situation, d'autres forces décideront de la marche à suivre. Cela ne présage rien de bon pour le peuple syrien ni pour la stabilité régionale. Nous ferions bien de nous rappeler que la Charte des Nations Unies confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité. Le Conseil doit être à la hauteur de cette responsabilité.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale dans le cadre du débat général cette année, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dit :

> « En vérité, le Conseil de sécurité est désormais un obstacle aux efforts internationaux pour traiter et régler des situations telles que celle de la Syrie. Nous devons le réformer pour qu'il soit un outil de progrès, et non un obstacle, dans des cas comme celui de la Syrie cette année ou la demande d'admission de la Palestine l'année dernière. » (*voir A/67/PV.18*)

Le Ministre n'a laissé aucun doute dans son discours quant au fait que l'Islande appuie résolument le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Aussi l'Islande continue-t-elle d'inviter le Conseil de sécurité à recommander à l'Assemblée générale d'accéder à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU. En attendant, l'Islande appuiera la demande de la Palestine de devenir État non membre doté du statut d'observateur si les Palestiniens décident de suivre cette voie.

Le Conseil de sécurité a malheureusement perdu une excellente occasion lorsqu'il a décidé de ne pas accepter l'invitation à se rendre en Palestine pour se rendre compte par lui-même de la situation sur le terrain et ainsi être davantage en position de prendre de décider en pleine connaissance de cause. Le Conseil n'est pas seulement jugé sur ses actes, il l'est aussi sur

son inaction, et nous invitons vivement les membres du Conseil à revoir leur décision.

Le conflit israélo-palestinien est au cœur des efforts visant à rétablir une paix durable et la stabilité dans la région. L'occupation se traduit par des violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, au premier rang desquelles les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et le long du mur de séparation. La communauté internationale doit continuer de s'élever contre ces violations et agir en conséquence. Il ne faut toutefois jamais perdre de vue la question clef, à savoir la fin pure et simple de l'occupation et la réalisation, grâce à des négociations, de la solution des deux États qui permettra aux deux États de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité. C'est là le cœur du problème. Il s'agit d'un conflit qui porte sur les terres et c'est pour cette raison que la poursuite des activités de colonisation est un tel obstacle à la paix. Il convient néanmoins de se rappeler que les colonies et le mur peuvent être détruits, à l'instar de tout ce qui a été construit par l'homme.

Le Président (*parle en espagnol*) Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à dire que nous sommes très heureux, Monsieur le Président, de vous voir assumer votre rôle à la tête du Conseil. Au nom de la délégation vietnamienne, je tiens à vous remercier d'avoir organisé ce débat important sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je voudrais également exprimer notre gratitude à M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé instructif.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Chacun sait que le Moyen-Orient a connu, au cours des deux dernières années, de plus en plus d'événements complexes et sans précédent. Les bouleversements et les transformations qui ont eu lieu ont placé toutes les parties concernées, les gouvernements ainsi que les populations, dans des situations nouvelles mais difficiles. Compte tenu de leurs vastes répercussions, il est dans notre intérêt commun de promouvoir le dialogue et la coopération afin de réduire au minimum les effets négatifs et de s'abstenir de recourir ou menacer de recourir à la violence et à la force.

Cependant, le changement est toujours à venir pour ce qui est de la question de la Palestine, qui a toujours été au cœur de la situation au Moyen-Orient. Des années se sont écoulées depuis les derniers progrès de fond dans les négociations entre les deux camps, ou entre les parties associées. Des millions de Palestiniens sont toujours déplacés loin de leurs foyers et continuent de pâtir de ce que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien considère comme « l'impasse du processus politique et la détérioration de la situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé ». Israël, la Puissance occupante, persiste dans son refus de geler les activités de colonisation ou d'adhérer aux conditions du processus de paix établies de longue date. L'absence de pourparlers et de négociations directs, et donc l'impasse actuelle, a été assortie récemment de menaces d'actions unilatérales par rapport aux accords antérieurs.

Dans ce contexte, le Viet Nam réaffirme son soutien de principe à la lutte courageuse du peuple palestinien pour ses droits depuis plus de 60 ans, en particulier le droit à l'autodétermination. Nous appelons à la fin immédiate du blocus actuel du territoire palestinien et à la réalisation d'efforts constants pour faciliter les négociations entre toutes les parties concernées, notamment par le Quatuor, la Ligue des États arabes, les partenaires régionaux et internationaux et l'ONU, afin d'assurer la reprise des négociations israélo-palestiniennes dès que possible. Il est grand temps que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, intensifie ses efforts pour trouver à cette crise une solution juste, durable et pacifique globale qui n'a que trop tardé. Cette solution doit prendre en compte les préoccupations légitimes en matière de sécurité des parties concernées, être fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU, sur le mandat de la Conférence de Madrid, sur l'Initiative de paix arabe et sur la feuille de route du Quatuor, dont le principe de l'échange de territoires contre la paix et le droit de tous les États de la région à vivre dans la paix et la sécurité sont l'élément essentiel.

La solution aux problèmes urgents qui se posent au Moyen-Orient repose aussi sur l'accentuation des efforts visant à créer dans la région un climat de confiance mutuelle, de paix et de coexistence. La conférence prochaine sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient représente une étape importante à cette fin. Toutefois, nous sommes convaincus que la réalisation de progrès visibles vers une solution durable et juste du conflit israélo-palestinien redonnerait avec force à tous

les gouvernements et les peuples l'assurance qu'il est véritablement possible d'instaurer la paix et la prospérité pour tous dans la région, et, par conséquent la paix dans le monde en général.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et à remercier M. Jeffrey Feltman de son exposé ce matin.

Le Conseil est l'un des piliers fondamentaux de la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi sa crédibilité est absolument capitale. Aujourd'hui, nous débattons de deux questions qui ont une incidence profonde sur la paix et la sécurité internationales. Or le Conseil n'a pas été à la hauteur de la confiance qui lui avait été accordée par les États Membres et des aspirations de la plupart des peuples.

La question palestinienne est une question centrale pour les arabes et les musulmans. Il s'agit de la principale question politique qui se pose sur la scène internationale. Or la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus de paix fait défaut.

Quels que soient les différents points de vue sur cette question, la balle est à présent dans le camp israélien. À notre avis, ceux qui pensent que le peuple palestinien n'en a pas fait assez, manquent de logique. Les Palestiniens ont été privés d'un grand nombre de leurs droits, mais ils n'en continuent pas moins de préconiser la paix et de négocier sur une infime partie de leur terre historique. Ils réclament aujourd'hui pour la Palestine le statut d'État non membre observateur. Nous croyons que leur appel doit être entendu, car cela contribuerait à une solution globale et durable de la crise.

Les nombreuses politiques menées par les Israéliens – concernant Al Qods Al Charif, les colonies illégales et la construction du mur de séparation, entre autres – démontrent toutes un manque de bonne foi, quelles que soient les conditions de sécurité sans cesse évoquées par Israël pour justifier son rejet d'une paix globale fondée sur le droit international. Nous pensons que, avec ses mosquées et ses églises, Jérusalem devrait rester arabe, islamique et chrétienne. Il n'y a pas d'État palestinien sans Jérusalem, et vice versa.

Nous estimons qu'il ne faudrait pas exercer de pression sur les Palestiniens, mais plutôt sur les Israéliens pour parvenir à une solution globale à la question palestinienne sur la base de principes convenus précédemment, y compris la solution des deux États.

Israël doit lever l'embargo imposé à Gaza et mettre fin à la judaïsation illégale de Jérusalem et aux tentatives d'effacement de son caractère arabe et islamique.

Conformément à toutes les résolutions adoptées par le Conseil pour mettre fin à la judaïsation de Jérusalem, nous réaffirmons que pour nous la solution à la crise au Moyen-Orient dépend du retrait israélien de tous les territoires palestiniens occupés, du Golan syrien occupé et des territoires libanais encore occupés.

Quant à la question syrienne, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de mettre fin à cette tragédie. Le régime syrien a puisé toutes les sortes possibles d'armes dans ses vastes arsenaux. Il est effarant que le régime syrien utilise des armes à sous-munitions, qui sont interdites au niveau international, contre son propre peuple. Quel autre type d'armes le régime pourrait-il utiliser contre les citoyens de la Syrie, leurs villages et leurs villes? L'insistance du régime syrien à vouloir écraser la révolte en commettant des massacres et en ayant recours à la force est vaine. Même si la situation réclamait le déclenchement d'une guerre sectaire en Syrie et dans l'ensemble de la région, il n'en tirera pas avantage. Un autre fait préoccupant, au sujet duquel nous avons tiré la sonnette d'alarme par le passé, est que la crise syrienne aura des répercussions sur la paix et la sécurité dans la région, et nous commençons à en voir les signes aux frontières entre la Syrie et ses pays voisins.

S'agissant de la situation humanitaire, le nombre de personnes déplacées dans le pays dépasse le million et plus de 250 000 personnes se sont réfugiées dans les pays voisins, ce qui constitue un fardeau supplémentaire pour ces états. À cause de cette situation humanitaire grave, l'on a demandé la création de zones tampon et de zones de sécurité pour assurer la protection de la population syrienne, ou permettre le déploiement de forces arabes ou des Nations Unies pour instaurer la paix dans ce pays. De cette tribune, nous réitérons notre appel aux États Membres de l'ONU pour qu'ils fournissent toutes les formes d'aide possibles à la population syrienne. Nous invitons également le Conseil à recourir à tous les moyens prévus par le droit international et la Charte des Nations Unies, y compris le Chapitre VII, pour protéger le peuple syrien. À cet égard, nous soulignons qu'il est nécessaire de préserver la souveraineté, l'indépendance, l'unité nationale et l'unité territoriale de la Syrie.

L'État du Qatar appuie, en toute sincérité et en conscience, les efforts diplomatiques visant à trouver une solution à la crise syrienne par un processus politique participatif et global impliquant toutes les composantes de la population syrienne et garantissant les droits de tous. Néanmoins, dans le même temps, nous insistons sur le fait qu'il ne faut pas permettre au régime syrien de profiter de ces efforts pour gagner encore du temps et continuer d'exterminer son peuple, et qu'il faut exercer des pressions sur ce régime pour que paroles et actes concordent. Dans ce contexte, nous appuyons la mission du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important à un moment aussi décisif, des changements politiques majeurs étant en cours au Moyen-Orient.

Nous vivons dans un monde très interdépendant, où les faits qui surviennent dans une région, voire au niveau local, peuvent avoir des incidences à l'échelle mondiale. L'année dernière, nous avons assisté avec une sincère empathie et solidarité aux faits qui se déroulaient au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La situation actuelle en Syrie est également extrêmement préoccupante. Les efforts déployés pour régler ce conflit et stabiliser la situation dans ce pays ont pour l'instant malheureusement échoué. Des milliers d'innocents ont été tués et le nombre de victimes augmente au quotidien. La République kirghize appelle à la cessation immédiate de la violence en Syrie. La communauté internationale doit absolument se montrer unie pour créer les conditions nécessaires au lancement d'un dialogue national sans exclusive entre les différentes forces politiques et engager des réformes politiques, sociales et économiques qui profiteront à tous les Syriens. À cet égard, nous appuyons pleinement les efforts déployés par Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, en vue de trouver une solution politique pacifique au conflit dans ce pays.

La situation en Syrie et aux alentours ne doit pas détourner l'attention des efforts visant la reprise de négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Nous estimons qu'il importe de poursuivre ce processus pour trouver les moyens de parvenir à un règlement durable de cette situation et à un accord de paix garantissant la coexistence de deux États, dans la paix et la sécurité, conformément aux paramètres qui ont déjà été définis et acceptés. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a déclaré à l'Assemblée générale qu'après des décennies de pénible occupation et de restrictions humiliantes dans presque tous les aspects de leur vie, les Palestiniens doivent pouvoir exercer leur droit à un État viable qui leur soit propre (voir A/67/PV.6).

Ces derniers mois, nous avons assisté avec une vive préoccupation à la détérioration de la situation économique, financière et humanitaire en Palestine. À cet égard, nous appelons à la levée du blocus imposé à la bande de Gaza et à la fourniture d'une aide financière et humanitaire pour créer des conditions propices au développement, dans l'intérêt des Palestiniens.

Le Quatuor pour le Moyen-Orient a un mandat solide en raison de la confiance que lui accorde l'ensemble de la communauté internationale. Il doit mettre en place rapidement toutes les conditions nécessaires pour permettre à ces deux États de parvenir à un règlement mutuellement acceptable. Le Kirghizistan espère que le Quatuor contribuera activement à trouver une solution acceptable par toutes les parties concernées. Nous sommes favorables à un règlement du conflit israélo-palestinien par des moyens politiques et diplomatiques, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor.

Le moment est venu de se prononcer sur la question de l'admission à l'ONU de la Palestine en tant que Membre à part entière ou de lui accorder le statut d'État observateur non membre. Cela fait longtemps que nous attendons d'accueillir la Palestine en tant que Membre de l'ONU. À cet égard, le Kirghizistan considère qu'il est extrêmement important de faire rapidement progresser le processus de paix et de sortir de l'inquiétante impasse actuelle. Nous appelons également les parties à manifester leur ferme volonté et leur détermination sans faille à réaliser la paix et à lever tous les obstacles entravant la reprise de pourparlers directs.

Enfin, je voudrais souligner que les populations du Moyen-Orient pâtissent depuis plusieurs décennies de conflits et d'affrontements. Il est temps de conclure un accord final et global qui réglera le conflit israélo-palestinien. Maintenir le statu quo est selon nous totalement inacceptable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés au sujet de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Le Mouvement remercie tout d'abord M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé d'aujourd'hui au Conseil.

Le Mouvement des pays non alignés reste fermement convaincu que la communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures résolues et collectives pour tenir son engagement de longue date et assumer sa responsabilité en trouvant à la question de Palestine, sous tous ses aspects, une solution juste fondée sur le droit international et le cadre de référence du processus de paix, y compris les résolutions du Conseil.

Le Mouvement reste déterminé à continuer d'aider les Palestiniens dans leur aspiration légitime à la dignité et à la justice et dans leur volonté d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination dans leur État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Cette question aurait dû être réglée il y a longtemps déjà, et remettre les choses à plus tard ne fera que retarder davantage la réalisation de cet objectif.

Le Mouvement appuie pleinement la demande d'admission à l'ONU soumise par la Palestine le 23 septembre 2011 et considère qu'elle est dans la logique du droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Mouvement regrette que tous les efforts déployés à ce jour par les acteurs internationaux et régionaux, y compris le Quatuor, n'aient pas permis d'accomplir le moindre progrès, parce qu'Israël, Puissance occupante, pose délibérément des obstacles, refuse de respecter les paramètres du processus de paix et s'obstine à changer la réalité sur le terrain, en contradiction totale avec la solution des deux États, la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Mouvement continue de juger préoccupants la poursuite et l'intensification des actes de violence, les actes de terrorisme et les crimes motivés par la haine raciale, la démolition d'habitations, la révocation des droits de résidence, les attaques contre des villes et des villages en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, les fouilles sous la mosquée Al-Aqsa, la prise d'assaut de l'esplanade de la mosquée, les tirs de grenades incapacitantes sur des fidèles – le dernier incident, qui a eu lieu vendredi 5 octobre, ayant fait de nombreux blessés parmi les croyants – et le déracinement d'oliviers et d'autres arbres par des colons israéliens illégaux.

Le Mouvement exprime sa grave préoccupation face à la poursuite des activités de colonisation illégales d'Israël dans le territoire palestinien occupé, en particulier à l'intérieur de Jérusalem-Est et dans sa périphérie, et face à la construction du mur d'annexion et d'apartheid, en violation du droit international, des résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004, et il demande à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, de contraindre Israël à mettre fin à ces mesures et actes illégaux.

Le Mouvement des pays non alignés exprime sa profonde préoccupation face à la détérioration de la situation et aux conditions de vie déplorables de milliers de prisonniers et détenus palestiniens maintenus illégalement dans les prisons et centres de détention israéliens, parmi lesquels se trouvent au moins 300 enfants ainsi que des femmes et des élus, et il en demande la libération immédiate.

Eu égard aux conditions très difficiles qui règnent sur le terrain, le Mouvement des pays non alignés appelle une fois de plus à prendre des mesures spécifiques pour remédier notamment aux graves conséquences qu'a la politique israélienne de colonisation sur les Palestiniens et leurs terres, y compris les actes de violence commis par les colons israéliens contre les civils palestiniens, dont des femmes et des enfants, et contre leurs biens, de même que les provocations, les incitations, les attaques dirigées contre les lieux saints de Jérusalem-Est occupée, et les actes de vandalisme perpétrés contre des mosquées et des églises.

De même, le Mouvement demeure préoccupé par le regain de violence meurtrière et de terreur ainsi que par la poursuite des frappes aériennes de missiles et des bombardements d'artillerie perpétrés contre le peuple palestinien par Israël, la Puissance occupante, dans la bande de Gaza assiégée, y compris les attaques meurtrières menées le 7 octobre. Le Mouvement condamne fermement ces attaques, qui constituent une grave violation du droit international, y compris du droit international humanitaire et des dispositions pertinentes relatives à la protection des civils dans les conflits armés et à l'interdiction des représailles et des

châtiments collectifs à l'encontre de populations civiles sous occupation.

L'intensification de l'agression israélienne contre la bande de Gaza menace de déstabiliser davantage la situation sur le terrain et d'enclencher un nouveau cycle de violence meurtrière. Le Mouvement demeure préoccupé par la situation humanitaire critique dans la bande de Gaza. Nous appelons une nouvelle fois à la levée immédiate et complète du blocus illégal d'Israël, qui vient d'entrer dans sa sixième année, en violation de la résolution 1860 (2009), des autres résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international humanitaire, qui interdit les châtiments collectifs à l'encontre de populations civiles sous occupation. Israël doit ouvrir, immédiatement et sans condition, tous ses points de passage avec Gaza et mettre fin à son obstruction systématique de la liberté de circulation des personnes et des efforts de reconstruction déployés dans la bande de Gaza.

Le Mouvement insiste sur la nécessité de mettre un terme à ces actes, qui mettent à mal la reprise de négociations crédibles et entravent la mise en place d'une solution juste, durable, globale et pacifique au conflit israélo-palestinien. L'attention de la communauté internationale est requise sur cette question, en particulier celle du Conseil de sécurité, qui est tenu d'agir en vertu de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de garant du respect du droit international.

Le Mouvement des pays non alignés appelle de nouveau le Conseil de sécurité à agir et exige qu'Israël, la Puissance occupante, mette immédiatement fin à toutes ces violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et respecte pleinement ses obligations juridiques, y compris au titre de la quatrième Convention de Genève. L'impunité flagrante dont jouit Israël et son mépris de la loi ne sauraient être tolérés.

Le Mouvement saisit également cette occasion pour exprimer son soutien aux efforts de réconciliation palestiniens, menés sous les auspices de l'Égypte, et il espère que l'unité palestinienne sera bientôt restaurée dans l'intérêt des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien.

Concernant le Liban, le Mouvement condamne les violations constantes par Israël de la souveraineté de ce pays, et demande à toutes les parties concernées de mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) en vue de mettre un terme à ce fragile état de fait et d'éviter une reprise des hostilités.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement réaffirme que toutes les mesures et actions adoptées actuellement ou à l'avenir par Israël, Puissance occupante, dans le but de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien, de même que les mesures israéliennes destinées à y imposer sa propre juridiction et sa propre administration sont nulles, non avenues et sans aucun effet juridique. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) et se retire entièrement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Je souhaite prendre quelques minutes pour faire une déclaration à titre national.

Je voudrais évoquer la conjoncture politique et de sécurité actuelle au Moyen-Orient, qui est en train de devenir de plus en plus délicate et dangereuse. Les menaces que font peser sur la région le terrorisme, l'extrémisme, la militarisation de la région et les armes nucléaires du régime sioniste sont plus nombreuses que jamais. Dans ces conditions, toute militarisation de la région, toute erreur de calcul ou mauvaise décision ne ferait qu'alimenter l'extrémisme, le terrorisme et les conflits sectaires.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la situation en Syrie. L'Iran estime que toute immixtion militaire étrangère en Syrie ou à l'encontre de celle-ci ne ferait qu'exacerber la crise et propager l'insécurité à d'autres pays de la région. La République islamique d'Iran est d'avis que l'issue à la crise syrienne actuelle réside dans le renforcement d'un processus politique global, pacifique, dans le cadre d'accords de surveillance sous-régionaux et internationaux visant, d'abord et avant tout, à faire cesser les hostilités et à organiser un dialogue national entre l'opposition et le Gouvernement syrien en vue de mettre en place un processus politique pacifique et de mettre fin à la violence dès que possible. Ce point de vue a été réitéré au cours des discussions engagées avec M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial conjoint, à l'occasion de son voyage en Iran, lors d'une rencontre qui s'est tenue hier avec nos hauts fonctionnaires. Nous l'avons assuré de notre plein appui à ses initiatives.

Nous pensons qu'une coopération est nécessaire entre les pays de la région si l'on veut que le

rétablissement de la paix ainsi que le dialogue et la réconciliation nationale soient possibles.

Si nous voulons restaurer la paix et la stabilité en Syrie et dans la région, il n'y a pas d'autre option que de travailler ensemble. Je ne répondrai donc pas à certaines allégations faites par des pays amis dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat, et à remercier le Secrétaire général adjoint Feltman de son exposé ce matin.

L'Australie partage la frustration ressentie par le monde entier devant l'impasse dans laquelle s'enferre le processus de paix au Moyen-Orient. Nous partageons la frustration des Palestiniens et leur souhait, puissant et légitime, de disposer de leur propre État. Nous partageons également les préoccupations légitimes d'Israël qui tient à garantir sa propre sécurité et la sécurité de sa population. Cette sécurité serait naturellement garantie au mieux par une solution à deux États effective et véritable. Voilà les messages que nous avons régulièrement faits passer aux dirigeants israéliens et palestiniens, notamment ces 12 derniers mois.

Comme nous le savons, 19 ans se sont écoulés depuis la signature des Accords d'Oslo, et 10 depuis l'adoption historique de l'Initiative de paix arabe. Pourtant une solution juste et durable continue de nous échapper. En cette période de bouleversements majeurs dans le monde arabe, l'immobilisme du processus de paix au Moyen-Orient est tout simplement intenable. Cet immobilisme ne peut pas apporter la paix et la sécurité durables que les Israéliens, les Palestiniens et tous les peuples de la région sont en droit d'attendre.

La perspective d'une paix négociée, fondée sur la solution des deux États s'atténue, et cela nous inquiète réellement. Il est donc plus important que jamais que les négociations entre les parties reprennent d'urgence. Tandis que les parties elles-mêmes doivent arrêter, par des négociations, la forme définitive d'un accord, si l'on veut accomplir de réels progrès et si l'on veut que des négociations crédibles puissent commencer, celles-ci doivent se dérouler sur la base des frontières de 1967 et d'accords sur l'échange de territoires.

La poursuite des activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, reste une préoccupation fondamentale. L'État palestinien ne doit pas seulement être indépendant, il doit être viable et d'un seul tenant. Les activités de peuplement, qui sont illégales au regard du droit international, doivent cesser. L'Australie reste opposée à toute mesure visant à légaliser les avant-postes.

Il est également impératif que toutes les violences contre les civils, notamment les tirs de roquette qui visent Israël depuis Gaza, prennent fin immédiatement. Tous les habitants de la région doivent pouvoir vivre leur vie libres de toute menace de violence.

En cette période d'impasse des négociations, le succès rencontré par le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad dans la mise en place des institutions d'un État palestinien est une source importante d'optimisme. Cela étant, cette réussite déterminante est, comme nous le savons, sous la menace de la grave crise financière à laquelle l'Autorité palestinienne est confrontée. En tant que donateur important, nous avons participé à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, réunion qui s'est tenue à New York le 23 septembre et qui s'est révélée très déprimante. Il est absolument capital que la communauté internationale continue d'appuyer l'Autorité, dont le bon fonctionnement est une source vitale de stabilité dans la région. Nous appelons tous les donateurs à honorer leurs engagements à cet égard.

Je passe maintenant à l'effroyable tragédie humaine qui se déroule en Syrie. Nous restons profondément inquiets, comme tout le monde, que le Conseil ait été incapable d'adopter une résolution au titre du Chapitre VII pour faire en sorte que le Président Al-Assad ait à répondre de son non-respect des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012).

Nous appuyons les efforts du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, afin de trouver un moyen de régler cette crise. Mais il est désormais plus que temps que le Président Al-Assad fasse machine arrière et mette un terme à la violence qu'il a déchaînée contre son propre peuple. La communauté internationale a donné de nombreuses occasions au Président Al-Assad de s'engager sur une autre voie, et il doit le faire immédiatement.

Les récents incidents observés à la frontière entre la Syrie et la Turquie sont très préoccupants et soulignent la dimension régionale grave que prend la crise syrienne. Nous faisons écho à la condamnation de l'attaque syrienne exprimée par le Conseil et appelons la Syrie à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale

de ses voisins. Nous avons également conscience de la charge importante qui pèse sur les voisins de la Syrie, notamment la Turquie, l'Iraq, la Jordanie et le Liban.

Bien que les perspectives syriennes soient très sombres, il est tout aussi important – voire impératif – que nous continuions de répondre à la nécessité d'aider à soulager les souffrances de la population syrienne. En tant que troisième donateur le plus important, mon pays est et restera déterminé à apporter une assistance humanitaire. Nous nous inquiétons notamment de la protection des installations et personnels médicaux. Toutes les parties au conflit doivent respecter les principes du droit international humanitaire et veiller à ce que le personnel humanitaire bénéficie d'un accès sûr et sans entrave. Nous avons entamé des pourparlers très actifs avec d'autres pays ces dernières semaines pour trouver de nouveaux moyens de protéger les hôpitaux et les travailleurs sanitaires en Syrie, et nous continuerons de nous y employer.

Mais, tandis que nous prenons des mesures humanitaires pour venir en aide aux personnes touchées par le conflit, la communauté internationale doit elle aussi continuer à chercher toutes les options possibles pour parvenir à une solution politique. Le Conseil conserve naturellement un rôle charnière à cet égard.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais féliciter le pays frère du Guatemala pour le leadership dont il fait preuve à la présidence du Conseil de sécurité.

Nous sommes de nouveau devant le Conseil pour examiner la question du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous faisons nôtre la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité que vous, Madame, avez défendue et qui condamne énergiquement les attaques terroristes perpétrées à Alep, en Syrie, le 3 octobre, lesquelles ont causé des dizaines de morts et de blessés.

La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur Mohammad Khazaee, Représentant permanent de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Mon pays tient à exprimer sa profonde frustration devant l'inaction du Conseil de sécurité face à la politique expansionniste d'Israël, Puissance occupante, dans les territoires palestiniens. Cette inaction, comme on le sait, résulte de la menace de l'exercice du droit de veto par les États-Unis et leurs alliés les plus proches. Ces gouvernements font aujourd'hui la promotion d'une intervention armée en Syrie; l'an dernier, ils ont été les fers de lance de la résolution 1973 (2011) sur la situation en Libye, résolution qui a entraîné des centaines de morts dans la population civile et a semé le chaos et la violence en Afrique du Nord. Les dommages collatéraux qui en ont découlé sont, quel euphémisme, qualifiés de « coûts nécessaires ». La logique absurde à laquelle ils recourent pour « protéger les civils » et « promouvoir la démocratie » consiste à faire la guerre et semer la violence.

Au Moyen-Orient, l'instabilité et la violence s'aggravent de manière alarmante, ce qui menace indéniablement la paix dans le monde. Il est à déplorer que certains membres du Conseil de sécurité choisissent de garder le silence face à la menace évidente que fait peser le Gouvernement israélien sur la paix et la sécurité internationales. En revanche, ils encouragent des conflits qui ne devraient être réglés que par la médiation et le dialogue – c'est le cas pour la Syrie.

Cette attitude belliqueuse porte préjudice à la légitimité institutionnelle de l'ONU, au respect de la Charte des Nations Unies et au droit international. L'interventionnisme militaire est la méthode préférée de certaines puissances pour satisfaire leurs ambitions expansionnistes et colonialistes.

En Syrie, des mercenaires terroristes sont financés et armés dans le but de renverser le Gouvernement de ce pays. Dans ce cadre, des milliers de civils innocents ont été tués, et le Moyen-Orient est davantage déstabilisé.

Des tentatives sont en cours dans la région pour mettre en place des gouvernements qui céderaient devant les puissances impérialistes et qui n'offrent aucune résistance à l'élite politico-militaire d'Israël, la Puissance occupante. Ils cherchent ainsi à renforcer cette Puissance et à affaiblir la cause palestinienne au risque d'une plus grande incertitude et d'une plus grande instabilité au Moyen-Orient.

En bref, ces Puissances bafouent et violent le principe d'auto-détermination des peuples et de souveraineté des États. Les impérialistes et leurs alliés prétendent créer une sorte de bon terrorisme et ils ont recours au terrorisme, notamment au terrorisme d'État, lorsqu'ils veulent s'approprier ou contrôler des

territoires et les ressources naturelles qu'ils renferment ou renverser des dirigeant populaires.

Le Gouvernement bolivarien d'Hugo Chavez Frias a mis en garde contre les graves conséquences qu'aurait le fait d'armer des groupes terroristes mercenaires pour renverser le Gouvernement syrien. Ils cherchent ainsi à mettre Israël en position de force lors des négociations avec la Palestine, le Liban et la Syrie.

Comme Noam Chomsky l'a dit, la plus grande menace pour la région et pour le monde c'est l'arsenal nucléaire israélien et la puissance que cela procure à Israël pour expulser les Palestiniens de leurs terres et menacer les pays de la région. Les pays qui arment et protègent Israël parlent de la paix, des droits de l'homme et du droit international humanitaire sans aucune autorité morale ou politique. Ceux qui parlent aujourd'hui de paix avec cynisme sont ceux-là mêmes qui ont le plus à bénéficier d'une guerre d'expansion coloniale. Souvenons-nous qu'Israël, la Puissance occupante, n'a pas autorisé d'inspection de ses installations nucléaires et refusé de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est cette Puissance qui est la véritable menace pour la région et pour le monde.

Les lettres nombreuses et détaillées adressées au Président du Conseil de sécurité et au Président de l'Assemblée générale par l'observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Riyad Mansour, décrivent les actes d'agression inhumains et illégaux perpétrés par l'État d'Israël contre le peuple palestinien, en violation flagrante du droit international, y compris le droit international humanitaire, des dispositions relatives à la protection des civils en période de conflit armé et de l'interdiction de représailles et de châtiments collectifs visant des civils sous occupation.

Il faut que ces crimes fassent sans tarder l'objet d'une enquête et que leurs auteurs soient traduits en justice. Il est déplorable que l'on cherche à passer sous silence l'une des principales causes du conflit au Moyen-Orient, à savoir la politique expansionniste d'Israël.

Le Gouvernement bolivarien plaide en faveur de la paix et de la recherche d'un équilibre au Moyen-Orient. Il appuie le dialogue et la médiation comme seuls moyens d'instaurer la paix et la fraternité entre les peuples.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ben Sliman (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je vous félicite sincèrement, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et je salue la sagesse et l'efficacité avec lesquelles vous dirigez ses travaux.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, dans le contexte d'une impasse totale, de l'absence de toute perspective de reprise des efforts de paix et de l'impossibilité pour l'Organisation de défendre les nobles buts pour lesquels elle a été créée, en particulier s'agissant de la question palestinienne.

Tout d'abord, je voudrais exprimer notre vive préoccupation face à la détérioration de la situation dans les territoires occupés et les souffrances accrues du peuple palestinien du fait de l'occupation, des privations et d'une crise économique asphyxiante, exacerbée par l'amenuisement de l'aide internationale malgré les promesses faites et les engagements pris par de nombreux pays et institutions et organismes internationaux.

L'impasse politique dans laquelle se trouve la question palestinienne a de graves répercussions non seulement sur le peuple palestinien mais aussi sur l'ensemble du Moyen-Orient, région qui est dans une situation extrêmement difficile, d'où l'instabilité constante qui la caractérise. Le non respect par Israël de ses obligations internationales et ses violations flagrantes constantes des droits humains fondamentaux des Palestiniens ne font qu'aggraver les choses. Le peuple palestinien est ainsi constamment victime d'agressions et de violence perpétrées non seulement pas l'Armée israélienne mais aussi par les colons extrémistes de façon systématique, avec la complicité totale de l'armée d'occupation et du Gouvernement israélien, et sans réaction de la communauté internationale, ce que le Gouvernement israélien prend désormais pour une autorisation à poursuivre ses graves violations et sa politique de déracinement et de nettoyage ethnique en toute impunité, ainsi qu'une exonération de toute obligation de rendre des comptes.

Le peuple palestinien qui vit aujourd'hui dans des conditions déplorables sans que la communauté internationale ne détermine clairement sa position à l'égard des violations du droit international et de ses dispositions commises par Israël, ne peut plus supporter davantage de négligence et d'indifférence, ni attendre indéfiniment que des efforts sérieux soient entrepris. Il est évident que l'absence totale de tout règlement crédible créera tôt ou tard une situation nouvelle qui

risque d'attiser certains sentiments que des éléments extrémistes peuvent exploiter partout dans le monde. Nous avons malheureusement commencé à entendre ici et là des appels au djihad comme moyen principal de mettre fin à l'injustice historique dont est victime le peuple palestinien.

J'appelle toutes les délégations réunies aujourd'hui au sein de cet organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales à se demander à quoi servent nos réunions, car elles n'ont malheureusement pas permis de répondre à la détérioration de la situation qui fait peser une menace sur la sécurité du peuple palestinien et la stabilité de la région, Or cette région a besoin aujourd'hui d'un climat de confiance et de relations pacifiques entre ses peuples pour que ceux-ci puissent continuer de mettre en place les institutions et les structures qui constituent le socle d'une société démocratique.

Nos réunions ainsi que l'approche adoptée depuis des années par l'Organisation des Nations Unies pour traiter la question palestinienne ne sont rien d'autre qu'une façon de gérer le conflit. Elles n'insufflent pas la dynamique nouvelle nécessaire pour s'attaquer au cœur du problème aux fins de trouver un règlement au conflit et permettre aux Palestiniens de jouir de leurs droits nationaux, à savoir créer un État indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec pour capitale Al Qods Al Charif. Pour ce faire, mon pays appelle non seulement à l'approfondissement du débat au cours de cette réunion et au maintien de sa périodicité, mais insiste aussi sur la nécessité de faire en sorte que ces travaux aboutissent à des recommandations ou résolutions qui redonneraient espoir aux Palestiniens et à l'ensemble de la communauté internationale, sachant que de telles résolutions ont une légitimité internationale et une valeur morale et qu'elles inciteraient à agir rapidement en vue de relancer le processus de paix et donner effet à la solution des deux États.

L'échec de la communauté internationale à traiter la question palestinienne avec le sérieux et le soin que la situation tragique du peuple palestinien exige a entraîné une intensification des actes d'agression commis par des colons israéliens à l'encontre des citoyens palestiniens et de leurs biens. Ces pratiques sont la conséquence logique du non-respect persistant d'Israël de ses obligations internationales, de la poursuite de son occupation du territoire palestinien et de sa politique de modification des faits sur le terrain qui prend pour cible la ville de Jérusalem et ses environs, dans le but de modifier leur caractère arabe et islamique et d'annexer de vastes étendues de terres palestiniennes. Les forces d'occupation israéliennes continuent également de s'approprier de force de grandes parties du territoire palestinien – des fermes, des quartiers résidentiels et des zones acquifères – sous divers prétextes et motifs. Toutes ces pratiques visent à rendre tout accord futur quasi irréalisable, voire absolument impossible.

Nous reconnaissons tous que la solution des deux États est cruciale pour tout processus de paix digne de ce nom, susceptible de garantir le rétablissement des droits légitimes du peuple palestinien. Tels sont les éléments de base d'un règlement du conflit qui n'émane pas d'un vide, mais qui trouve ses fondements dans les instruments internationaux et régionaux et dans les résolutions de l'ONU. Nous devons renouveler notre engagement à raviver et à utiliser ces instruments, dans l'espoir de donner à la communauté internationale la chance de briser l'impasse actuelle dans laquelle se trouvent les négociations, de sauver le processus de paix et de lui donner un nouvel élan.

Dans ce contexte, nous espérons que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, honorera ses obligations historiques à cette phase critique du règlement de la question palestinienne en réaffirmant ses principes de base et ses instruments-cadres afin d'ouvrir la voie à un nouvelle étape dans le processus de paix, dont le premier jalon serait d'appuyer pleinement les efforts en cours pour aider la Palestine à acquérir le statut d'état observateur non membre à l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que l'accession de la Palestine à ce statut démontrerait au monde entier qu'elle est prête à assumer son rôle en tant qu'état épris de paix et pleinement attaché aux résolutions et instruments de l'ONU, et en tant que facteur crucial dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région et dans le monde entier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter une fois de plus le Guatemala de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Monsieur le Président, je suis convaincu que sous votre direction compétente, le Conseil mènera des débats constructifs, utiles et efficaces sur les questions touchant à la paix et à la stabilité internationales.

À cette occasion, je voudrais évoquer très brièvement la crise syrienne et exprimer notre gratitude

pour la position adoptée par le Conseil de sécurité après le bombardement par les forces armées syriennes, le 3 octobre, de la ville d'Akçakale (Turquie), qui a coûté la vie à cinq citoyens turcs. La déclaration du Conseil a souligné que cet incident mettait en relief les effets graves de la crise syrienne sur la sécurité des pays voisins et sur la paix et la stabilité régionales, et a demandé que de telles violations du droit international cessent immédiatement et ne se reproduisent pas. Alors que le nombre de Syriens qui ont trouvé refuge en Turquie dépasse maintenant 100 000, le Gouvernement turc continue de porter assistance à ceux sont dans le besoin.

Étant donné que je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en septembre, je voudrais également présenter mes condoléances les plus sincères à nos collègues des États-Unis qui sont dans la salle et à la nation américaine en général suite au décès de Chris Stevens, qui était l'Ambassadeur des États-Unis en Libye. La Turquie, un pays qui a perdu nombre de ses diplomates suite à des actes de terrorisme, partage leur chagrin et condamne cette attentat terroriste dans les termes les plus fermes. La Turquie a toujours souligné que le terrorisme n'a ni religion ni nationalité et est un crime contre l'humanité. Nous restons convaincus que la lutte contre le terrorisme exige l'unité et la solidarité de la communauté internationale.

Je voudrais à présent présenter nos vues sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Malheureusement, aucun changement positif n'a été enregistré depuis le dernier débat public du Conseil sur cette question (S/PV.6706). Nous avons été témoins d'une augmentation des actes de violence perpétrés par des colons à l'encontre des Palestiniens pendant la saison de récolte des olives; les actes de profanation des lieux saints par des extrémistes musulmans et chrétiens ont continué; et l'église Saint-Georges et la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem ont récemment été prises pour cible. Nous partageons les préoccupations exprimées, le 6 octobre, par le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, quant au risque d'escalade.

Au cours des trois derniers mois, les opérations israéliennes ont de nouveau coûté la vie à des Palestiniens, et les prisonniers palestiniens soumis à des conditions inhumaines dans les prisons israéliennes ont continué de souffrir. Nous condamnons fermement la décision de lancer des appels d'offres pour la construction de 130 logements supplémentaires dans les colonies de Har Homa à Jérusalem-Est, intensifiant ainsi les activités d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés constituent une violation du droit international. L'élévation récente du statut du Collège d'Ariel pour le transformer en université a introduit un nouveau facteur – l'enseignement – dans les activités illégales de peuplement. De telles politiques compromettent la possibilité de relancer le processus de paix et mettent en péril la vision d'une solution des deux États. Nous condamnons la récente vague d'attentats en Cisjordanie. On ne saurait tolérer le recours à la violence par l'une ou l'autre des parties en réaction à des litiges existants.

Le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a récemment organisé une réunion à New York avant les réunions de haut niveau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale pour examiner la situation déplorable dans laquelle se trouve l'économie palestinienne. Dans ce contexte, les frontières imaginaires imposées aux pêcheurs palestiniens, l'occupation continue des territoires palestiniens et le blocus illégal imposé à Gaza sont des facteurs déterminants dans la situation économique palestinienne.

Comme le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient l'a souligné récemment dans un exposé, la croissance du secteur privé en Palestine est entravée par les restrictions imposées à la liberté de circulation des Palestiniens en Cisjordanie (voir S/PV.6835). La zone C est essentielle à un État palestinien viable. À cet égard, je voudrais appeler la communauté internationale à poursuivre et même à renforcer son appui au peuple palestinien, en particulier aux efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. C'est dans ce contexte que le Gouvernement israélien a annoncé la tenue d'élections législatives anticipées. La communauté internationale espère tout simplement que ce processus permettra d'instaurer la paix.

Nous avons appuyé la demande d'adhésion de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies présentée en 2011, et nous continuerons à soutenir toute initiative au sein de l'Assemblée générale visant à élever le statut de la Palestine au sein de l'Organisation. Soyons clairs – la demande de la Palestine à l'ONU n'est pas une déclaration de son statut d'État. Les autorités palestiniennes ont déjà proclamé que la Palestine était un État en 1988, et depuis

lors, 133 États Membres représentés dans cette salle ont reconnu l'État de Palestine. La Palestine cherche tout simplement à occuper la place qui lui revient de droit parmi nous. Il ne fait aucun doute qu'un front palestinien uni mobilisera un appui encore plus large de la communauté internationale.

Je voudrais, pour conclure citer quelques observations tirées du rapport provisoire du Tribunal Russell consacré à la Palestine, qui s'est réuni à New York les 6 et 7 octobre. Ce rapport lance un appel à l'ensemble de la communauté internationale, mais il demande d'abord à l'Organisation des Nations Unies d'appliquer sa Charte, de défendre son système de valeurs et d'appliquer l'état de droit dans le cas de la Palestine, et lui reproche sa performance peu éthique en la matière. Il fait valoir que cette performance sape la crédibilité du système des Nations Unies dans son ensemble, ainsi que la confiance de la communauté internationale.

Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par l'ONU pour parvenir à une solution basée sur les paramètres définis à Madrid, à Oslo et dans l'Initiative de paix arabe. À notre avis, l'ONU n'a pas encore tenu la promesse faite dans la résolution 181 (II) de 1947 de l'Assemblée générale, qui prévoit la création d'États israélien et arabe indépendants. Le moment est venu pour l'ONU d'assumer la responsabilité de ses décisions et de prendre des mesures correctives, malgré un retard de 65 ans. La Turquie continuera d'appuyer la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, par laquelle Israël et la Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivront côte à côte dans la paix et la tranquillité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Le Canada salue cette occasion de discuter de la situation au Moyen-Orient, étant donné en particulier l'urgente nécessité pour le Conseil de sécurité de prendre des mesures appropriées vis-à-vis de la Syrie. La poursuite des violences, l'aggravation de la crise humanitaire, et la menace croissante pour la stabilité régionale constituent clairement un cas où le Conseil doit démontrer sa responsabilité fondamentale pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est regrettable que le Conseil de sécurité reste paralysé plus d'un an et demi après le déclenchement de cette crise.

Le Canada continue d'appeler à un cessez-le-feu immédiat et complet qui mènera à une transition politique dirigée par les Syriens. Face au non-respect par le régime d'Assad de ses engagements, nous devons tous être parfaitement conscients d'un fait indiscutable – Assad ne cessera pas volontairement la brutale campagne de massacre qu'il lance contre son propre peuple. Il a un intérêt évident à s'accrocher désespérément au pouvoir. Tous les pays doivent faire pression sur la Syrie pour qu'Assad cède sa place.

Tant que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'adopte pas de mesures contraignantes et rigoureuses, ceux qui veulent protéger le régime d'Assad avec le sang des Syriens bénéficieront de la couverture politique et légale qu'offre cette impasse. Le Canada demande encore une fois au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions contraignantes et un embargo sur les armes afin d'augmenter la pression sur le régime d'Assad en vue de mettre fin à la violence et de reconnaître les droits démocratiques légitimes du peuple syrien.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada s'est plus particulièrement employé à demander aux voisins de la Syrie d'arrêter le transfert d'armes et d'autres instruments de guerre vers le régime d'Assad qui les utilise dans sa lutte sanglante pour s'accrocher au pouvoir. Nous félicitons la Turquie d'avoir intercepté avec succès une de ces livraisons. Ces efforts aideront à limiter la capacité du régime d'Assad de tuer des civils en Syrie.

Le Canada continue d'être profondément préoccupé par la menace que l'Iran fait peser sur la sécurité régionale et mondiale. Les activités nucléaires de l'Iran en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, le terrorisme parrainé par cet État, le bilan épouvantable en matière de droits de l'homme, et son interférence hégémonique partout au Moyen-Orient mettent tous en péril l'équilibre régional de plus en plus fragile. Le Canada estime sans équivoque qu'au-delà des régimes despotiques qui s'accrochent au pouvoir au détriment de leurs peuples, au-delà du militantisme cancérogène d'Al-Qaida et de ses affiliés dans l'ensemble du Moyen-Orient et en Afrique du Nord, c'est le régime iranien qui pose la plus grande menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Par ailleurs, le Canada est profondément préoccupé par les implications régionales de l'ingérence persistante de l'Iran en Iraq, un pays qui lutte pour se reconstruire après des années sous le régime brutal de Saddam Hussein.

Nous exhortons les responsables iraquiens à continuer à affirmer leur souveraineté chèrement

acquise, notamment sur leur espace aérien, et à résister à l'influence iranienne. Parallèlement, nous demandons au Conseil de sécurité d'agir et de mettre fin, une fois pour toutes, au soutien iranien au régime d'Assad.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, le Canada continue d'appuyer les efforts des États-Unis et du Quatuor, et nous saluons leurs tentatives continues d'encourager les parties à reprendre sans délai ni conditions préalables des négociations de paix fructueuses et directes, conformément à la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011. Mais que je sois bien clair : le Canada s'opposera à toute résolution unilatérale à l'Assemblée générale des Nations Unies. À notre avis, ces mesures rendront la reprise des pourparlers de paix encore plus difficile, susciteront des attentes, ne changeront pas les faits sur le terrain et n'amélioreront pas les conditions de vie, ce qui ne fera qu'intensifier les sentiments de frustrations, et aboutira à un réexamen de nos relations avec l'Autorité palestinienne.

Le Canada souhaiterait qu'un État palestinien soit établi à la suite de négociations avec Israël. Cependant, toute solution des deux États doit être négociée et mutuellement acceptée par les deux États. La recherche d'une résolution des Nations Unies nuira au rétablissement de cette confiance. Nous devrions tous chercher à encourager les Palestiniens à reprendre immédiatement les pourparlers de paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous présenter mes félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays, le Guatemala, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Ma délégation remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé complet sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

En décembre 2010, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont été le théâtre d'événements qu'on appelle désormais le Printemps arabe. Ce qui a commencé comme un mouvement pacifique est devenu aujourd'hui une manifestation de violences et de tueries en Syrie. Les Maldives estiment que cette question occupe une place centrale dans tout débat sur la situation politique actuelle au Moyen-Orient.

Lors d'un débat public sur la question en juillet (voir S/PV.6816), les Maldives avaient lancé un appel en faveur de la paix en Syrie. Mais depuis, avec l'intensification des hostilités le long de la frontière turque, et au vu des rapports quotidiens faisant état du nombre croissant de morts dans la région, il est clair que la question syrienne menace d'engloutir le Moyen-Orient. La violence et les violations continues des droits de l'homme en Syrie aujourd'hui sont une tache sur la conscience de la communauté des nations. Dans une région frappée d'une crise après l'autre, nous appelons les parties prenantes à renouveler leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité.

Le désarmement et la non-prolifération des armes dans les régions touchées par le conflit syrien sont une mesure importante pour le maintien de la paix dans la région. En tant que pays attaché à la non-agression et à la diplomatie pacifique, les Maldives voudraient que les relations internationales soient menées dans le même esprit.

Les Maldives saluent les élections présidentielles qui se sont déroulées récemment en Égypte, et continuent d'appuyer l'évolution que la région connaît sur la voie de la démocratie. Pays musulman démocratique à la grande diversité politique, nous comprenons les difficultés associées à la transition au Moyen-Orient et à l'application des normes démocratiques. Mais nous ne pouvons ni approuver ni cautionner une transformation politique issue de la violence.

Outre le conflit en Syrie, le Moyen-Orient est le théâtre du conflit israélo-palestinien. Les Maldives restent fermement déterminées à ce que la Palestine soit reconnue en tant qu'État légitime. Les Maldives croient que la solution des deux États – Israël et la Palestine coexistant dans la paix – est le seul moyen de rétablir la paix au Moyen-Orient. Les Maldives ne croient pas que cette reconnaissance entraverait les pourparlers de paix, mais qu'au contraire, elle mènerait à une solution concrète.

Ma délégation estime donc que le Conseil de sécurité a l'obligation de faire avancer ce règlement et de rapprocher ainsi le monde de la fin de ce conflit prolongé. En tant qu'institution garante de la paix et de la stabilité, l'ONU a le devoir de veiller au succès de la solution des deux États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat. Je remercie également à mon

tour le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé de ce matin.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, reste une question extrêmement importante aux yeux des pays arabes et de l'ensemble de la communauté internationale. Or, nous avons marqué le pas et nous n'avons nullement évolué sur cette question en dépit des efforts déployés dans tous les domaines. Un règlement global de la situation au Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne, exige une action internationale concertée permettant de garantir le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que la primauté de la justice et du bien.

Au sommet de l'Organisation de la coopération islamique, qui s'est tenu à La Mecque le 25 août, le Roi de Bahreïn a réaffirmé l'importance de ce problème et la nécessité d'œuvrer sérieusement à un règlement juste, global et durable avec la création d'un État de Palestine indépendant, ayant pour capitale Jérusalem-Est, sur la base de l'Initiative de paix arabe, des décisions du Quatuor et des résolutions des Nations Unies. En outre, notre Ministre des affaires étrangères a répété devant l'Assemblée générale (voir A/67/PV.14) qu'il s'agissait de la position de principe de Bahreïn devant tous les organes et dans toutes les enceintes.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme la nécessité de veiller à l'application des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en ce qui concerne la levée du blocus illégal de Gaza. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures immédiates qui s'imposent pour lever ce blocus.

Le règlement de la question du Moyen-Orient ne pourra se faire sans mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes qui dure depuis 1967, y compris Al Qods, le Golan syrien et tous les territoires libanais occupés, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale, doit voir le jour sur la base des frontières du 4 juin 1967. Il importe de trouver une juste solution pour rapatrier les réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. En outre, nous appelons à la réactivation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui appellent Israël à mettre un terme à toutes ses violations et à tous ses actes d'agression. Nous devons également assurer le respect de la quatrième Convention de Genève dans les territoires occupés.

Enfin, la solution des deux États est le seul moyen de régler durablement la situation, et l'Initiative de paix arabe est l'un des fondements les plus importants de cette solution.

Je crains malheureusement que le blocage actuel du processus de paix soit lié aux politiques israéliennes, qui minent tous les efforts arabes et internationaux en faveur de la paix. Nous prions le Conseil de sécurité et les autres mécanismes, notamment le Quatuor, de n'épargner aucun effort pour sortir de cette impasse, dans l'intérêt du peuple israélien comme du peuple palestinien, ainsi que de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Le Président (parle en espagnol) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je prie le représentant d'Israël d'être aussi bref que possible.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) :Ce débat mensuel sur le Moyen-Orient n'échappe pas aux contre-vérités, aux déformations et aux absurdités. Je dois dire que la performance du représentant libanais ce matin nous a offert un nouvel échantillon du théâtre de l'absurde. En récitant la liste de toutes les séances inscrites ce mois à l'ordre du jour du Conseil, il a commodément oublié de mentionner les consultations programmées le 31 octobre sur la résolution 1559 (2004). Cette résolution appelle au désarmement de l'organisation terroriste du Hezbollah – le même Hezbollah qui a accumulé davantage de missiles que bien des membres de l'OTAN; dont le Secrétaire général de l'ONU explique dans son rapport sur l'application de la résolution 1559 (2004) que « ses capacités sont proches de celles d'une armée ordinaire » (*S/2012/244, par. 23*); et qui, la semaine dernière encore, a envoyé un drone militaire iranien au-dessus d'Israël.

Financé, formé et armé par l'Iran, le Hezbollah a pris en otage l'État libanais pour le transformer en avant-poste iranien de la terreur. Le Hezbollah fait partie intégrante du Gouvernement que le représentant libanais représente ici. Cela explique probablement la décision libanaise d'omettre, sur l'ordre du jour du Conseil, les consultations sur la résolution 1559 (2004).

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 10.